



**VILLE DE DAX**

**PROCÈS-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 05 DÉCEMBRE 2024**

**à 18h30**

# SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024,
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications

1 - QUARTIER DU SABLAR : CONSTRUCTION D'UN CITY-STADE Rapporteur : M. Amine BENALIA BROUCH	Page 7
2 - CONSERVATOIRE MUNICIPAL MUSIQUE ET DANSE : TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 12
3 - ÉCOLE MUNICIPALE ARTS PLASTIQUES : TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 13
4 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, RAPPORT ANNUEL DE L'ARS 2023 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 14
5 - TARIFS BOUES ET EAU THERMALE 2025 Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 15
6 - SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2025 : TARIFS DES SPECTACLES TAURINS Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 15
7 - STATIONNEMENT PAYANT : AMÉNAGEMENT DES HORAIRES PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2024 Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 18
8 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) : TARIFS 2025 - CONVENTION DE VERSEMENT DE L AIDE SOCIALE FACULTATIVE AUX FAMILLES PAR LE CIAS DU GRAND DAX Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 19
9 - CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRÉ PUBLIC ENTRE LA VILLE DE DAX ET L'EDUCATION NATIONALE Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 24
10 - JUMELAGE 2025 : TARIFS Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 25
11 - SERVICE CIVIQUE Rapporteur : M. Vincent MORA	Page 26
12 - DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2024 Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 27
13 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS : MISE A JOUR Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 28
14 - CCAS : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2025 Rapporteur : Mme Marylène HENAUULT	Page 29

15 - BUDGET SECTION INVESTISSEMENT : OUVERTURE DES CRÉDITS 2025 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 29
16 - TARIFS MUNICIPAUX AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2025 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 30
17 - ADMISSIONS EN NON VALEUR Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 31
18 - TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 32
19 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 33
20 - MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT - POLICE MUNICIPALE Rapporteur : M. Guillaume LAUSSU	Page 35
21 - PROTECTION FONCTIONNELLE : INDEMNISATION D'AGENTS Rapporteur : M. Guillaume LAUSSU	Page 36
22 - PROTECTION FONCTIONNELLE : INDEMNISATION D'AGENT Rapporteur : M. Guillaume LAUSSU	Page 37
23 - CATHÉDRALE DE DAX : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PRÉSERVATION DU MONUMENT CLASSÉ Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 38
24 - CONVENTION D'ABATTEMENT SUR LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 40
25 - OPÉRATION AVENUE SAINT VINCENT DE PAUL : CONVENTION TRIPARTITE Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 41
26 - RAVALEMENT DE FAÇADES : PAIEMENT DE SUBVENTIONS Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 41
27 - IMMEUBLE 4 RUE DU PALAIS : CESSION Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 42
28 - RUE DE BROY DE HAUT : CESSION TERRAIN NU Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 43
29 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES A USAGE DE VOIRIE Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 45
30 - DÉNOMINATION PLACES ET RUE Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 45

# SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024 à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 05 décembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la ville de DAX, convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 novembre 2024
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 11 décembre 2024
Suffrages exprimés	35	

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Regis MALARIK, M. Yves LOUME, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

## ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

## POUVOIRS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGES,  
M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDE,  
Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,  
Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME,  
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,  
M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Alexis ARRAS.

**NB :** Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...

## **Monsieur le Maire :**

Bonsoir à toutes et à tous. Merci de votre présence à cette séance du conseil municipal du 05 décembre 2024.

Séance que je vous propose d'ouvrir en annonçant les pouvoirs qui ont été confiés.

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGES, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDE, Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO, Bruno JANOT est là et M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

Il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance. C'est Alexis ARRAS qui est le benjamin de l'assemblée qui pourrait donc tenir ce rôle et il l'accepte, je l'en remercie, ce sera donc notre secrétaire.

Vous avez reçu le procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2024.

Est-ce que ce procès-verbal appelle des questions ? Des observations ?

Non ? Alors je vous propose de voter pour son adoption.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est donc **adopté à l'unanimité**.

Vous avez aussi reçu le compte-rendu des actes que j'ai accompli en vertu des délégations qui m'ont été confiées.

Est-ce que ces actes appellent des questions ?

N°	Date	Objet	Date Envoi	Retour SP	Service
2024-265	08/10/24	24DX118 FOURNITURE DE PIERRES GRANITIQUES AVENANT 1	14/10/24	14/10/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-266	08/10/24	16DX149 MOE AVENANT 8	14/10/24	14/10/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-267	11/10/24	CONTRAT MR DIMITRI TILLOUI D'AMBROSI	18/01/24	18/01/24	MUSEE
2024-268	15/10/24	24DX148 ABONNEMENT A UNE SOLUTION DE COMPTAGE PIETONS - NOTIFICATION	22/10/24	22/10/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-269	18/01/02	24DX036 AVENANT 1	04/11/24	04/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-270	21/10/24	ADHESION CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS	23/10/24	23/10/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-271	24/10/24	REGIE DE RECETTES DU MUSEE DE BORDA ET DE LA CHAPELLE DES CARMES - MODIFICATIF ENCAISSE ET FONDS DE CAISSE	30/10/24	30/10/24	FINANCES
2024-272	25/10/24	AC24DX105 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE AVENANT N°1	31/10/24	31/10/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-273	25/10/24	AC24DX025 TELESURVEILLANCE AVENANT N°3	31/10/24	31/10/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-274	25/10/24	24DX145 TRAVAUX D'UNE AIRE DE JEUX D'ENFANTS - BOIS DE BOULOGNE	31/10/24	31/10/24	SERVICES TECHNIQUES

2024-275	24/10/24	MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L ACCUEIL DE LOISIRS DE BOULOGNE EN FAVEUR DES KIWANIS CLUB DE DAX DU 07/11/24 AU 17/02/25	18/11/24	18/11/24	EDUCATION
2024-276	28/10/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME LESTAGE	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-277	28/10/24	ACHAT COLOMBARIUM MADAME DUDLEY	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-278	28/10/24	ACHAT CONCESSION MR LAMARQUE	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-279	28/10/24	ACHAT COLUMBARIUM MME MAILLARD	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-280	28/10/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME LABAT	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-281	28/10/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME ANDRIEU	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-282	28/10/24	ACHAT CONCESSION MME GOUGIS	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-283	28/10/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR DAHM	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-284	29/10/24	24DX095 RÉALISATION D'UNE MISSION GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE LA PLACE CAMILLE BOUVET ET DE LA DÉMOLITION DE LA HALLE	31/10/24	31/10/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-285	28/10/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME DESCLAUX	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-286	28/10/24	ACHAT CONCESSION MME CLEMENT	12/11/24	12/11/24	POPULATION
2024-287	04/11/24	CONTRAT DAVID HOURCADE POUR CONFERENCE DU 22/11/2024	18/11/24	18/11/24	MUSEE
2024-288	04/11/24	24DX133 AMENAGEMENT PLACE THIERS NOTIFICATION	07/11/24	07/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-289	06/11/24	24DX052 FOURNITURES DE BUREAU DECLARATION SANS SUITE LOT 1	08/11/24	08/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-290	08/11/24	22DX126 AVENANT 2 DIAGNOSTIC DE LA CATHEDRALE	13/11/24	13/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-291	12/11/24	24DX074 - MISSION D'ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE LA PLACE CAMILLE BOUVET	13/11/24	13/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-292	12/11/24	24DX115 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS	13/11/24	13/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-293	12/11/24	TRAVAUX DE RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE 24DX101 NOTIFICATION	18/11/24	18/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-294	12/11/24	16DX149 MAITRISE D'OEUVRE HALLES DE DAX AVENANT 8BIS	13/11/24	13/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-295	15/11/24	PROTECTION FONCTIONNELLE ANAIS SCHIVI, CHRISTOPHE CARPY, REMY LAGREOU	25/11/24	25/11/24	JURIDIQUE
2024-296	15/11/24	CONFERENCE FRANCOIS RECHIN A L'OCCASION DES SAMEDIS DE L'ARCHEOLOGIE	27/11/24	27/11/24	MUSEE
2024-297	20/11/24	24DX137 TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES BOULEVARD DU SARRAT	25/11/24	25/11/24	SERVICES TECHNIQUES

2024-298	20/11/24	24DX138 TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER ROUTE DE SAUBAGNACQ	25/11/24	25/11/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-299	21/11/24	24DX128 NOTIFICATION TRAVAUX BIBLIOTHEQUE LOTS 1 ET 2	28/11/24	28/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-300	21/11/24	24DX052 FOUNRITURES ADMINISTRATIVES NOTIFICATION DU LOT 2	27/11/24	27/11/24	COMMANDE PUBLIQUE

Pas de question ?

Et bien je vous propose d'entamer l'ordre du jour de ce conseil municipal en commençant par le premier point et je vais laisser la parole à Amine BENALIA BROUCH qui va nous présenter le dossier de construction d'un city-stade dans le quartier du Sablar.

## **1) Objet : QUARTIER DU SABLAR : CONSTRUCTION D'UN CITY-STADE**

### **Monsieur Amine BENALIA BROUCH**

Merci Monsieur le Maire.

Nous avons souhaité implanter un ouvrage complémentaire des autres équipements sportifs du territoire, favorisant la pratique sportive en libre accès. Suite à la suppression de la dernière structure sportive existante, il a été décidé d'installer un nouveau terrain multi-sports, type city-stade au cœur du quartier du Sablar, au pied de la Tour « C » de Lespes, jonction de la rue Buffon et de la rue des Narcisses.

L'avantage incontournable du terrain multi-sports est la possibilité de pratiquer une multitude de sports à un seul endroit, de manière autonome et sécurisée. Ce type d'équipement favorise les relations entre habitants du quartier et permet l'accompagnement des petits par les plus grands. Le produit choisi permettra une simultanéité des pratiques sportives par plusieurs groupes à la fois, grâce au panier de basket extérieur et aux buts type « brésiliens ».

Je vous propose de vous montrer le projet du city-stade.

Comme vous le voyez, sur le côté des petites caisses en blanc, des petits buts de type « brésiliens », on peut y jouer 2 par 2 ou 3 par 3 sur la moitié de la superficie du terrain, avec des paniers de basket.

Celui-ci sera proposé avec un sol synthétique, limitant le bruit, les nuisances sonores des rebonds des ballons de basket et y compris les ballons de foot. Il sera fait avec de l'acier galvanisé sur les côtés. Ainsi quand un ballon frappe sur la paroi, cela fait 10 fois moins de bruit que des parois en bois comme cela avait été fait par le passé, ce qui engendrait beaucoup de nuisances sonores.

Je tiens à préciser que le quartier du Sablar était le seul quartier où il n'y avait plus d'installations, dites sportives pour les jeunes, pour qu'ils puissent pratiquer en sécurité. Il y en a un au quartier de Cuyès, du Gond, un espace de jeux partagés à Saubagnacq, à Berre également avec des jeux pour les enfants. Donc, c'était vraiment le seul quartier où il manquait un espace de jeux pour qu'ils puissent pratiquer le sport en toute sécurité.

La construction du city-stade dans le quartier du Sablar est estimée à 67 000 € HT soit 80 400 € TTC.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** le programme de construction du city-stade pour un montant de 67 000 € HT soit 80 400 € TTC,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des institutions à leur taux maximum,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur LOUMÉ.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous.

Bien évidemment nous allons voter pour cette délibération qui est une excellente nouvelle pour la ville et pour ce quartier en particulier. Mais si je me permets de prendre la parole ce soir c'est déjà à titre personnel, cette délibération amène chez moi un certain nombre de réflexions.

Nous votons aujourd'hui pour prendre une décision qui est déjà actée, la consultation est faite, la société Point Green a obtenu le marché, signé par vous Monsieur le Maire, le 12 novembre dernier. Donc, parfois, moi je me demande à quoi nous servons ?

Je me souviens que certains de vos adjoints actuels ce sont autrefois parfois élevés au motif que le conseil municipal ou le conseil de l'agglomération ne doivent pas être, et là je les cite « des chambres d'enregistrement ». C'est pourtant exactement ce qui se passe ici et notamment ce soir.

Alors j'en viens aux réflexions que cette délibération amène chez moi. Je me sens un peu désabusé. Le mot est faible mais je voudrais rester correcte et surtout je vous prie de me croire, sincère et sans agressivité. Quand je me suis engagé en politique, hasard du calendrier, il y a 5 ans, jour pour jour, je pensais naïvement, trop naïvement je le concède, pouvoir apporter quelque chose à l'action municipale, idéalement dans la majorité, bien sûr je l'avoue mais pourquoi pas dans l'opposition. Aujourd'hui, nous, élus d'opposition apprenons la teneur de projets structurants par l'intermédiaire du journal Sud-Ouest, je trouve cela très regrettable franchement et limite irrespectueux par rapport à nos personnalités, à nos statuts et aux 3 000 et quelques personnes qui ont voté pour nous aux dernières élections. Moi, je pense qu'il y a des dossiers importants dont nous pourrions débattre ensemble, sans théâtralisation, donc en privé pourquoi pas. La confrontation d'idées et de propositions est très souvent source de progrès. Pour moi, il n'y a pas les bons d'un côté et les mauvais de l'autre, suivant que l'on ait gagné ou perdu les élections. Je pense très sincèrement, peut-être prétentieusement penseront certains, sûrement naïvement je le répète, que je pourrais travailler avec Monsieur RENDÉ, je pourrais travailler avec Monsieur DAGES, avec Monsieur BENALIA BROUCH pourquoi pas. Je pense que Viviane LOUMÉ-SEIXO pourrait apporter son expérience dans son domaine de compétence, je pense qu'Isabelle RABAUD-FAVEREAU pourrait s'entendre pour travailler avec Madame ERIDIA etc. Je ne vais pas citer tout le monde, je crois que vous avez compris le message. Notre groupe pourrait voir certaines de ses propositions discutées et pourquoi pas adoptées mais dans tous les cas, au moins discutées.

Hélas, ce n'est pas ça le jeu politique et c'est à dessein que j'emploie le mot « je ». D'ailleurs, comme souvent, l'exemple nous vient d'en haut, quand j'entends hier soir Monsieur BARNIER fustiger Monsieur VALLEAU au motif que celui-ci lui avait annoncé qu'il le censurerait à la première occasion, alors que tout l'été, la majorité présidentielle annonçait fièrement qu'elle censurerait un gouvernement de gauche dès la déclaration de politique générale. Où est la morale, où est le sérieux ? Ne nous étonnons pas si la démocratie est en grande crise, ne nous étonnons pas si nos concitoyens se détournent des urnes ou votent aux extrêmes.

Voilà, j'en ai fini de mes états d'âme et pour finir sur une note plus positive et qui concerne le quartier du Sablar, je vais faire une proposition, je vais relayer la demande d'un grand nombre d'habitants du Sablar et d'usagers de la rue des Tuileries qui arrivent de Mées ou de St Paul, pour vous demander, je crois que c'est de votre pouvoir Monsieur le Maire, d'étudier la possibilité de laisser le feu donnant accès au pont, au bout de l'avenue des Tuileries avec une flèche à droite permanente lorsqu'il est rouge. En effet, aujourd'hui, seuls 4 ou 5 véhicules maximum passent au vert occasionnant de longues files sur l'avenue des Tuileries, je l'ai vu

encore tout à l'heure en arrivant. Je ne sais pas pourquoi vous hochez la tête, c'est une demande des usagers, ce n'est pas LOUMÉ qui vous la demande. Non, elle n'est pas dans le sujet mais c'est une demande.

**Monsieur le Maire**

Vous avez terminé ?

**Monsieur Yves LOUMÉ**

Oui, merci de votre écoute Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Amine, tu veux prendre la parole.

**Monsieur Amine BENALIA BROUCH**

Merci Monsieur LOUMÉ.

Concernant votre intervention, je ne ferai de commentaire que sur la première partie car vous vous avez bien compris que la 2ème partie, sur la politique nationale aujourd'hui, ce n'est pas le sujet. D'ailleurs sur la fin, cela vire au fourre-tout, nous n'avons pas ici à parler du Premier Ministre, ni de Monsieur VALLEAU, ni faire de la propagande. Donc, vous l'avez compris, je vais revenir à la politique qui, comme vous l'avez dit, n'est pas un jeu mais qui est véritablement le quotidien des Dacquoises et des Dacquois, raison pour laquelle nous sommes là aujourd'hui et c'est sur quoi j'ai envie de discuter avec vous.

Oui, ce projet de city-stade, comme vous l'avez dit, nous l'avons annoncé dans notre projet que nous souhaitions mener une politique envers les jeunes. Cela en fait une vraie politique forte, qu'ils puissent là où ils vivent, dans le quartier où ils résident, qu'ils puissent pratiquer en toute sécurité un sport. Donc, je suis content tout de même que vous puissiez nous rejoindre sur ce point et que vous votiez pour cette délibération.

Concernant le point que vous portez à notre connaissance, à savoir que le projet est déjà lancé. Vous avez bien compris que c'est quelque chose que nous avons proposé, ce n'est pas pour vous manquer de respect, nous avons enclenché mais c'était surtout véritablement pour que nous puissions sortir ce projet le plus rapidement possible. Après, j'entends votre point de vue et même vous l'avez vu, je m'en enrichis donc nous aussi nous sommes capables de travailler avec tout le monde y compris avec vous du moment que cela va en faveur des Dacquoises et des Dacquois. D'ailleurs, la dernière fois vous m'avez fait une réflexion sur le skate-park, que je ne vous avais pas proposé et mis en images lors de la commission. Vous étiez excusé, vous n'étiez pas là et Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO a dû vous le dire, je l'ai projeté justement pour en discuter et bien approfondir le sujet afin que toutes les questions soient bien posées. Donc, vous voyez, comme quoi nous étudions tous les points positifs que vous portez à notre connaissance.

Cela vous est arrivé parfois également dans le passé quand certains, qui sont à vos côtés et vous aussi, étiez dans une certaine majorité, dans un quartier où j'ai grandi, vécu, des projets qui étaient même pratiquement terminés et pas votés. Et pourtant, cela n'a pas fait de grands débats comme vous essayez de le porter mais je comprends votre point de vue mais sachez qu'en soit, cela n'était pas pour vous manquer de respect mais pour faire en sorte que les jeunes puissent avoir un équipement le plus rapidement possible.

**Monsieur le Maire**

En complément, parce que j'ai l'impression que c'est le dernier thème que vous martelez depuis le conseil municipal précédent, dans votre tribune via le magazine et ce soir encore. C'est-à-dire que vous n'avez plus grand-chose à dire sur les projets que nous menons et qui aboutissent, parce qu'il en faut du travail pour monter tous ces dossiers, pour les mener, pour trouver les financements, pour trouver le cadre juridique et mener ces investissements depuis le début du mandat.

Vous ne vous attaquez plus au fond, d'ailleurs vous l'avez dit, vous voterez là aussi pour ce projet qui est attendu dans le quartier et qui est le bienvenu pour tous les jeunes qui vivent au Sablar et ailleurs car bien évidemment, tout le monde pourra aller jouer sur ce city-stade.

N'ayant plus d'argument sur le fond, vous nous réservez maintenant à chaque conseil municipal le fait que vous n'êtes pas assez associés aux décisions. Alors déjà, oui, quand vous vous êtes engagé en politique, puisque vous faites référence à ce moment, vous pensiez être majoritaire, je me souviens très bien de la campagne, cela ne faisait pas l'ombre d'un doute pour vous. Et il est vrai qu'il y a une différence sur la capacité d'amener les projets et le fait d'avoir été choisis par les électeurs de manière majoritaire et le fait d'être dans l'opposition. C'est-à-dire qu'il y a un projet qui a été voulu par les électeurs de manière majoritaire qui doit donc être appliqué et puis, il y a un autre projet et c'est la loi de la démocratie qui ne pourra pas être appliqué. Et donc du coup, il y a une majorité qui travaille sur son projet, qui amène les dossiers, qui trouve les financements et les investissements et puis il y a une opposition qui est là pour, bien évidemment, donner son avis et amender parce que nous sommes à l'écoute de tous, quand cela est nécessaire et quand cela doit l'être des projets.

Tout cela se fait dans un cadre bien établi, comme dans tous les conseils municipaux de France. Il y a d'abord des commissions et là, excusez-moi de vous dire, vous regrettez un manque de dialogue sur un dossier qui a été présenté dans une commission, comme l'a dit Amine, où vous n'étiez pas présent. Alors, moi je veux bien que l'on regrette les espaces de dialogue et les endroits où l'on peut discuter d'un projet mais et je comprends tout à fait que nous pouvons avoir des raisons personnelles qui nous empêchent parfois d'être présent. Mais du coup, ne venez pas nous reprocher de ne pas avoir pu parler de ce projet alors que vous n'étiez pas présent à la commission pour des raisons certainement louables. Vous assistez quand vous le pouvez aux commissions mais du coup, quand même, ayez l'honnêteté de dire « je n'ai pas pu parler du projet et assister à sa présentation, parce que je n'étais pas présent à la commission ».

Et puis ensuite vous nous dites « je veux parler de jeu politique parce qu'il s'agit de jeu politique ». Non, très franchement, quand on mène tous les dossiers que nous menons depuis le début du mandat, moi je vous le garantis ce n'est pas un jeu. Ce n'est pas un jeu parce que vous connaissez les contraintes que rencontrent les collectivités. Nous avons eu un mandat frappé d'abord par une crise sanitaire, puis par une crise énergétique, puis par une crise des assurances et ensuite par toute l'incertitude économique que connaît le pays et l'incertitude politique qui maintenant s'enchaîne. Donc, je vous garantis que pour mener les dossiers, nous n'avons pas eu le mandat le plus simple et ce n'est pas du tout un jeu. Et donc cela nécessite de suivre l'ordre et l'organisation qui est proposée dans tous les conseils municipaux de France, il y a des commissions auxquelles on participe. Comme le refrain revient, je me suis fait transmettre les émargements des commissions pour savoir à chaque fois qui est présent, qui n'est pas présent. Et les retours que j'ai des adjoints qui les animent c'est que n'ayant pas beaucoup de questions ou de sujets mis sur la table, elles ne durent pas longtemps mais enfin pour le coup, c'est votre rôle et votre envie ou pas de porter les sujets dans ces commissions qui font qu'elles sont animées, qu'elles sont longues ou pas. Nous ne pouvons pas le faire à votre place. Vous y avez fait référence, nous sommes ici plusieurs à avoir été dans l'opposition, je suis encore moi-même avec Martine DEDIEU dans l'opposition d'une autre assemblée dans le département et bien c'est vrai, il faut accepter que les dossiers soient portés par le groupe majoritaire pour encore une fois mettre en œuvre le programme pour lequel ils ont été élus. Je peux comprendre la frustration que cela peut provoquer d'être dans l'opposition parce que, je vous le redis, je connais bien ce sujet là, mais à un moment, comme nous respectons les règles pour la commande publique, oui j'ai signé ce marché dans les règles imparties parce qu'en fonction des montants nous passons par ce que nous appelons un marché « à commande ». Vous pourrez à chaque fois redire « le projet est bien mais nous n'avons pas été assez associés ». Vous êtes associés dans la mesure de ce qui est proposé encore une fois dans toutes les collectivités de France, ni plus ni moins mais plutôt plus parce que toutes ces réunions ont lieu, elles sont ouvertes et elles permettent à chacun de s'exprimer. Il faut aussi accepter à un moment la règle du fait majoritaire et du fait d'opposition.

Je ne reviendrai pas sur les analogies que vous avez souhaité faire au niveau national. Je crois que pour le coup nous sommes sur une stabilité et une possibilité d'échanger qui n'a rien à voir aux faits que vous soulignez. Parce que moi, par contre un groupe que j'ai identifié au sein de

l'Assemblée Nationale qui est là plutôt pour mettre de la pagaille que pour construire et j'espère que nous ne serons jamais dans ces dialogues là, je vous le confirme.

Concernant le vieux pont, j'ai hoché la tête parce que vous avez remarqué que cela n'a rien à voir avec l'ordre du jour mais c'est un sujet qui nous est remonté régulièrement et encore dernièrement par une conseillère municipale majoritaire, donc vous voyez que tout le monde a le droit de s'exprimer. Nous avons fait le choix de supprimer la flèche parce qu'il y a une boucle qui détecte et qui fait que normalement, les véhicules peuvent passer. Alors vous passez souvent par cette route maintenant Monsieur LOUMÉ, effectivement il y a une réflexion qui est portée pour pouvoir remettre ce dispositif qui permettait plus de fluidité parce que nous avons remarqué qu'il y avait pas mal de voitures qui remontaient. Maintenant et je crois que nous serons tous d'accord pour le savourer, cela fera peut-être un sujet de consensus, que l'avenue des Tuileries est rouverte et que nous pouvons circuler beaucoup plus facilement à cet endroit là. Mais les travaux que nous avons effectués, vous le savez, étaient nécessaires pour protéger notamment le quartier du Sablar du risque inondation en refaisant et en renforçant totalement la digue qui est située après le pont de la voie ferrée.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur LOUMÉ et Madame LOUMÉ-SEIXO ensuite.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Je vais rapidement répondre sur mon absence à la commission, je ne parlais pas de ce dossier, je ne parlais pas du city-stade. Le city-stade, Viviane LOUMÉ-SEIXO, qui était présente à la commission m'a fait le compte-rendu, c'était parfait.

Je parlais du dossier du skate-park où là, nous n'avons eu aucune information, si ce n'est celle qui est parue dans la presse au même titre que tous les Dacquois l'ont eue le jour où c'est sorti dans la presse.

### **Monsieur le Maire**

Je redis ce que j'ai déjà dit au conseil municipal précédent, excusez-moi. Le dossier a aussi été présenté à la commission idoine.

Vous avez terminé ?

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Oui, j'ai fini.

### **Monsieur le Maire**

Madame LOUMÉ-SEIXO.

### **Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Non, le projet du skate-park en lui-même n'avait pas été présenté à la commission idoine j'y étais, donc je peux en témoigner. Ce qui avait été présenté, c'était la délibération elle-même et qui ne présentait pas le dossier en lui-même.

Je voulais juste revenir sur quelque chose avec laquelle je suis en désaccord avec vous. Ce n'est pas aux élus d'opposition d'animer les commissions, ni de les faire durer. Il me semble qu'elles sont présidées par un adjoint ou une adjointe. Je siège à 3 commissions, elles sont très différentes les unes des autres et c'est ce qui crée la richesse de tout cela. Je pense que les élus d'opposition, justement les font durer parfois en posant des questions, je crois que nous sommes dans notre rôle. L'élue en charge de la commission, il peut très bien aller au-delà de la simple lecture des délibérations du futur conseil municipal.

C'est le cas dans certaines commissions, pas dans d'autres, je pense que nous pouvons être d'accord là dessus. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Oui bon d'accord, après on peut extrapoler sur ce que vous trouvez utile ou pas d'aborder dans les commissions. La règle est que nous abordons les points de l'ordre du jour et notamment la préparation des conseils municipaux. Et moi je vous le redis, pour que ces commissions durent, il faut qu'il y ait un échange et pour qu'il y ait un échange, il faut que des questions soient posées, c'est la vertu de ces commissions. Vous posez des questions, vous avez des réponses, en creusant un peu plus les sujets si vous le souhaitez et si vous n'en posez pas, la commission s'arrête parce que nous ne sommes pas là non plus pour parler de la pluie et du beau temps. Et puis vous manifestez votre volonté d'établir une opposition constructive. Je veux que l'on remette les choses dans le débat. Il y a eu des choses distribuées dans les boîtes à lettres, des propos sur les réseaux sociaux quand vous ne tenez pas de réponses dans ce conseil mais que vous parlez après, qui n'ont pas toujours manifesté cette volonté là. Mais je note que maintenant votre approche est celle-ci et moi j'en suis ravi parce qu'encore une fois, là où nous débattons, et nous avons voulu que cela soit le plus transparent possible notamment en retransmettant en direct les conseils municipaux, là où s'exerce la démocratie, là où l'on vote et là où nous prenons les décisions, c'est ici en conseil municipal et là, tout le monde est libre d'amender, de proposer et de donner son avis, même nous l'avons vu encore ce soir si ce n'est pas tout à fait dans le sujet, nous sommes là aussi pour porter toutes les informations nécessaires.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons passer au vote. C'est bien sur le city-stade du Sablar que nous nous prononçons ce soir.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, je vous remercie.

Nous passons au 2<sup>ème</sup> point qui concerne les tarifs du conservatoire municipal de musique et de danse et son règlement intérieur 2025-2026, avec Martine DEDIEU.

## **2) Objet : CONSERVATOIRE MUNICIPAL MUSIQUE ET DANSE : TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026**

### **Madame Martine DEDIEU**

Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, le conservatoire municipal de musique et de danse assure une mission d'enseignement spécialisé avec un cadre technique composé de 23 enseignants diplômés. Le conservatoire voit son effectif en nette progression par rapport à 2023. Nous avons 18 élèves en plus. Il est proposé d'augmenter de 2% environ les droits d'inscription. Le règlement intérieur 2025-2026 est reconduit à l'identique par rapport à l'année précédente.

Les élèves de chaque cycle du conservatoire doivent passer des examens dans le cadre de leur cursus. Nous avons donc recours à des personnes qualifiées extérieures. Elles recevront une somme forfaitaire de 100 € brut versée par intervention ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacements.

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes seront inscrits au budget culture et ressources humaines de la ville de Dax, exercice 2025.

Y a-t-il des questions ?

**Monsieur le Maire**

Pas de question.

**Madame Martine DEDIEU**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** les tarifs des droits d'inscriptions annuels 2025-2026 pour le conservatoire municipal de musique et danse tels que présentés en annexe 1,

**APPROUVER** le règlement intérieur 2025-2026 tel que présenté en annexe 2,

**APPROUVER** la somme forfaitaire de 100 € brut versée par intervention, à laquelle viendra s'ajouter le remboursement des frais de déplacements sur la base du tarif SNCF 2ème classe pour intervenants extérieurs lors des jurys ou examens,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté par 28 voix pour et 7 abstentions.**

Point numéro 3, toujours Martine DEDIEU pour les tarifs et le règlement intérieur 2025-2026 de l'école municipale d'arts plastiques.

**3) Objet : ÉCOLE MUNICIPALE ARTS PLASTIQUES : TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026**

**Madame Martine DEDIEU**

L'École Municipale d'Arts Plastiques (EMAP) dispense un enseignement artistique spécialisé, 4 enseignants diplômés accompagnent les élèves. Il est proposé d'augmenter de 2% environ les droits d'inscription. Les effectifs, nous avons une progression significative avec 23 élèves en plus cette année aussi. Le règlement intérieur 2025-2026 est reconduit à l'identique par rapport à l'année précédente.

L'école d'arts plastiques va intégrer ses nouveaux locaux rue Labadie début 2025, le 06 janvier normalement.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ?

Pas de question.

**Madame Martine DEDIEU**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** les tarifs des droits d'inscription annuels 2025-2026 pour l'École Municipale d'Arts Plastiques (EMAP) tels que présentés en annexe 1,

**APPROUVER** le règlement intérieur 2025-2026 pour l'École Municipale d'Arts Plastiques (EMAP) tel que présenté en annexe 2,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Monsieur le Maire**

Bien, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté par 28 voix pour et 7 abstentions.** Merci.

Le point 4 maintenant avec le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, rapport annuel de l'ARS 2023, toujours Martine DEDIEU.

#### **4) Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, RAPPORT ANNUEL DE L'ARS 2023**

#### **Madame Martine DEDIEU**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services de l'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie, conformément aux prescriptions du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Y a-t-il des questions ?

Je pense que tout le monde l'aura lu, il est simple et pas très épais !

S'il n'y a pas de question,

#### **Il vous est demandé de bien vouloir**

**APPROUVER** le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de Dax, annexé à la présente délibération,

**APPROUVER** le rapport annuel de l'ARS (Agence régionale de santé) pour l'exercice 2023 annexé à la présente délibération,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Monsieur le Maire**

Bien, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Nous passons aux tarifs des boues et eau thermale 2025.

## **5) Objet : TARIFS BOUES ET EAU THERMALE 2025**

### **Madame Martine DEDIEU**

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs appliqués pour les budgets boues et eau thermale.

Concernant le budget de l'eau thermale, l'actualisation des prospectives fin 2024 permet d'envisager de meilleurs résultats. Il est donc proposé de ne pas augmenter les tarifs de l'eau thermale.

Concernant le budget boue, la hausse des coûts et la conjoncture rendent nécessaires une augmentation des tarifs afin de garantir la pérennité de ce budget.

Il est donc proposé d'augmenter les tarifs pratiqués pour les boues thermales de 5%.

### **Monsieur le Maire**

Des questions ? Pas de question.

### **Madame Martine DEDIEU**

S'il n'y a pas de question,

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** la non augmentation des tarifs de l'eau thermale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**APPROUVER** les tarifs boues applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 présentés dans le tableau ci-annexé,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Bien, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté par 28 voix pour et 7 abstentions.** Merci.

Pascal DAGES maintenant pour les tarifs des spectacles taurins pour la saison festive et tauromachique 2025.

## **6) Objet : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2025 : TARIFS DES SPECTACLES TAURINS**

### **Monsieur Pascal DAGES**

Merci Monsieur le Maire.

Nous allons commencer par 2 bonnes nouvelles. Tout d'abord les tarifs n'augmenteront pas en 2025 et notre politique pour les jeunes, sur la sensibilisation, sur la transmission de notre culture sera maintenue, nous augmenterons même le nombre de places par corrida, j'y reviendrai après dans la délibération.

Le programme prévisionnel 2025. Tout d'abord les fêtes se dérouleront du 13 au 17 août 2025, avec la corrida à 17h le 1<sup>er</sup> jour et le concours landais à 21h30. Jeudi 14 août 2025, une novillada sans picador à 11h, la corrida à 18h. Vendredi 15 août 2025 la finale des novilladas sans picador à 11h, corrida à 18h. Samedi 16 août 2025 novillada piquée à 11h, la corrida à 18h. Dimanche 17 août 2025 corrida à cheval à 11h et la corrida à 18h qui sera la dernière, celle de l'Agur. Le samedi 13 septembre 2025 pour Toros y Salsa, corrida portugaise qui est maintenue et qui a connu un bon succès l'année dernière et qui a bien alimenté le parc, aura lieu à 11h, la corrida à 17h30 et dimanche 14 septembre 2025, la finale des cocardes à 11h et la corrida à 17h30.

Voilà pour le programme.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**ADOPTER** les tarifs de la saison festive et taumachique 2025, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

**APPROUVER** un tarif pour les jeunes de moins de 26 ans pour les corridas des fêtes et de toros y salsa :

- Tendidos Rangs 4ème catégorie : 15 €
- Tendidos couverts rangs 4ème catégorie : 10 €

Ce tarif « Jeunes » ne sera appliqué que dans le cadre du lancement de campagne promotionnelle.

**APPROUVER** le principe de l'abonnement aux spectacles taurins selon les formules suivantes :

- Formule FERIA : Formule comprenant l'achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes au prix public + une place pour la novillada piquée et pour la novillada sans picador au tarif préférentiel de 15 € les deux spectacles. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria,

- Formule TEMPORADA : Formule comprenant l'achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) au prix public + une place pour la novillada piquée et la novillada sans picador au tarif préférentiel de 15 € les deux spectacles. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la finale des novilladas sans picador, une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria et de Toros y Salsa et à la participation au jeu « gagner un callejon » sur tirage au sort,

- Formule TOROS Y SALSA : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de Toros y Salsa,

- Formule JEUNES FERIA : Achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes au tarif préférentiel de 75 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 50 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et les novilladas sans picador seront intégrées gratuitement à la formule,

- Formule JEUNES TEMPORADA : Achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) au tarif préférentiel de 105 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 70 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et les novilladas sans picador seront intégrées gratuitement à la formule,

- Formule JEUNES TOROS Y SALSA : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa au tarif préférentiel de 30 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 20 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie.

Les formules « Jeunes » sont réservées aux jeunes de moins de 26 ans et sont limitées à 75 places par catégorie.

**APPROUVER** le principe du paiement échelonné des abonnements Feria et (ou) Temporada jusqu'à 6 versements,

**APPROUVER** l'entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans, munis d'un billet, pour les spectacles suivants :

- novilladas sans picador, novillada piquée, cornes et traditions, la finale des cocardes, la corrida portugaise ainsi que pour les visites des toros,

**APPROUVER** le principe d'un tarif préférentiel (-50 %) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs),

**APPROUVER** le principe d'un tarif réduit pour certaines places qui ne donnent pas une qualité d'assise égale aux autres places de la même catégorie. Celles-ci sont situées aux Gradins Supérieurs et aux Tendidos Couverts des arènes. Leurs tarifs sont calculés en appliquant une réduction de 20 % par rapport au tarif plein de la même catégorie et arrondis à l'euro,

**APPROUVER** le tarif forfaitaire de 6 € pour les frais d'envoi postaux,

**ADJOINDRE** à tous ces tarifs, excepté pour les visites des taureaux, le spectacle cornes et traditions et la finale des cocardes, des frais de gestion fixés à 1.50 € par billet,

**DÉCIDER** d'exonérer des frais de gestion :

- Billets faisant l'objet d'un abonnement.
- Billets de Rejon vendus aux abonnés des corridas.
- Billets vendus aux partenaires et annonceurs pour les corridas.
- Billets vendus aux clubs taurins pour le concours landais.

**APPROUVER** le principe de remboursement de billets des divers spectacles (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :

- pour cause de report du spectacle. Conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté et, de toute façon, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet ou de l'abonnement aux spectacles taurins,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

**AUTORISER** Monsieur le Maire, à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de services,

**AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Y a-t-il des questions ?

**Monsieur le Maire**

Pas de question.

La transmission toujours possible, puisque la corrida est toujours autorisée pour les mineurs de moins de 16 ans, malgré une proposition de loi qui avait été proposée au Sénat mais qui a échoué, on peut dire, lamentablement, puisque 75 % des sénateurs l'ont rejetée et du coup, si jamais il y a des élevages français, il y aura aussi des places offertes aux jeunes avec l'école d'aficion de l'Union des Villes Taurines Françaises (U.V.T.F.) mais faudra-t-il qu'il y ait des élevages français, le suspens demeure.

Pas de question ? Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Toujours Pascal DAGES mais sur un tout autre sujet, le stationnement payant qui ne le sera plus à certains moments et à certains endroits.

**7) Objet : STATIONNEMENT PAYANT : AMÉNAGEMENT DES HORAIRES PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2024**

**Monsieur Pascal DAGES**

Alors là c'est pareil, la direction ne recule devant rien ! Puisque comme chaque année, le stationnement payant est gratuit, c'est un oxymore, je le fais chaque année !

Cette année la période sera du 07 décembre 2024 au 05 janvier 2025 qui à 2 ou 3 jours de plus est la même que l'année dernière, en secteur 1 et en secteur 2, tous les après-midi, hors parkings en enclos.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** le principe de la gratuité du stationnement sur les places en voirie, en secteur 1 et secteur 2, tous les après-midis, du 07 décembre 2024 au 05 janvier 2025,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci. Des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Marie-Constance LOUBERE BERTHELON à présent pour les tarifs 2025 des accueils de loisirs sans hébergement et la convention de versement de l'aide facultative aux familles par le CIAS du Grand Dax.

## **8) Objet : ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) : TARIFS 2025 - CONVENTION DE VERSEMENT DE L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE AUX FAMILLES PAR LE CIAS DU GRAND DAX**

### **Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON**

Merci Monsieur le Maire.

Les accueils de loisirs sont un lieu de vie, de rencontre et de convivialité, organisés autour des besoins, du rythme et des compétences de l'enfant.

Pour le temps extrascolaire, la ville de Dax souhaite promouvoir une politique équitable en direction des familles grâce à une tarification équilibrée en fonction des quotients familiaux dont bénéficient les parents.

La Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF 40) a communiqué les tranches de quotients familiaux (QF) appliqués aux familles pour la période du 06 janvier 2025 au 04 janvier 2026.

La CAF reconduit des prix plafonds et planchers qui doivent être respectés par les gestionnaires d'ALSH s'ils souhaitent bénéficier d'aides à l'investissement.

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS du Grand Dax) réuni le 14 novembre 2024, a fixé les modalités d'augmentation annuelle des tarifs harmonisés et appliqués aux familles fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement du territoire, à 2 %, arrondis au centième afin de prendre en compte l'augmentation des charges de fonctionnement des structures de loisirs (énergie, repas, etc.) et dans le respect des tarifs plafonds fixés par la CAF.

Par conséquent, il convient de fixer les tarifs des accueils de loisirs de la ville de Dax pour la période du 06 janvier 2025 au 04 janvier 2026, étant précisé :

- qu'une nouvelle tranche de tarif est créée pour un QF supérieur à 1 700 €
- qu'un tarif majoré de 20 € est créé pour toute absence de l'enfant non signalée par écrit préalablement et/ou non justifiée (cf règlement intérieur des Accueils de loisirs sans hébergement 2025 joint)

Ce tarif majoré sera appliqué à compter du 12 mars 2025 ; en effet la période située entre le 6 janvier et le 11 mars 2025 sera considérée comme une période « pédagogique » durant laquelle des rappels d'information à la tarification majorée liés aux absences injustifiées seront effectués oralement dans les accueils de loisirs.

Les crédits correspondants aux recettes sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2025.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** les tarifs pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour la période du 06 janvier 2025 au 04 janvier 2026 tels que présentés en annexe,

**APPROUVER** la convention de versement de l'aide sociale facultative aux familles par le CIAS du Grand Dax, annexée à la présente délibération,

**AUTORISER** Madame la première Adjointe au Maire, Madame Martine DEDIEU, à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,

**NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Grand Dax.

## **Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ?

Oui Madame LOUMÉ-SEIXO.

## **Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Merci Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, ce n'est pas vraiment une question en fait c'est une réflexion que je me fais, alors nous allons nous abstenir sur l'augmentation des tarifs et puis, ce qui me pose question et je suis intervenue en commission, c'est ce tarif majoré de 20€ par jour. Alors, en préambule, je le comprends parfaitement, je comprends l'augmentation des tarifs, je comprends le tarif majoré de 20€ pour ceux qui oublient ou qui ne voient pas l'utilité d'annoncer l'absence de leur enfant ou de ne pas la justifier. Mais je me demande si nous ne prenons pas le problème à l'envers. Ça donne l'impression que notre souci est de faire en sorte qu'il y ait le moins d'enfants possible dans nos accueils de loisirs, de manière à faire des économies d'animateurs, de locaux, de moyens. Si nous inversons et si nous nous disons au contraire, dans les accueils de loisirs nous voulons qu'il y ait un maximum d'enfants accueillis, qu'ils soient accessibles à un maximum d'enfants, je pense que nous inverserons cette tendance très contraignante, à mon avis. Et puis est-ce qu'il n'est pas temps, compte-tenu du contexte général que l'on connaît et qui est très contraint pour les collectivités, vous l'avez rappelé et c'est une réalité mais qui est aussi très contraint pour nos concitoyens et les enfants. Est-ce qu'il n'est pas temps de réfléchir à autre chose qu'une augmentation de 2 % chaque année des tarifs ? Est-ce qu'on ne peut pas se dire « les tarifs qui correspondent à quelque chose qui relèvent du droit ou du besoin, on va y travailler de manière très particulière et puis, ce qui relève un peu d'un service pour l'envie, pour le plaisir on va augmenter les tarifs, on va faire payer une prestation ? ». Pour moi, un loisir éducatif de qualité, c'est un besoin, c'est un droit pour les enfants. Donc, je pense que cela devrait être traité de cette manière là.

J'ai bien compris qu'il allait y avoir une période pédagogique concernant ce tarif majoré de 20€ mais j'étais déjà intervenue à ce sujet là. Je pense qu'il est temps de mettre toute cette dynamique pédagogique au service d'une réflexion, par forcément qu'à l'échelle de la ville de Dax parce que nous n'allons pas y arriver tout seul, moi je crois en l'intelligence collective mais au moins à l'échelle de l'Agglo entamer vraiment une réflexion sur les accueils périscolaires, les accueils de loisirs.

Voilà, je vous remercie.

## **Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON**

Alors, je ne suis pas étonnée de votre intervention parce que vous avez fait la même en commission. Vous savez comme nous que ce sont des tarifs qui sont harmonisés au niveau de l'agglomération et cette augmentation n'est pas du fait de la ville de Dax cela a été décidé et discuté au CIAS dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Comme je vous le disais, ces 20€ c'est surtout pour dissuader les parents qui inscrivent leurs enfants à l'aveugle au centre de loisirs et qui ensuite prennent des places et qui oublient d'enlever l'inscription. Les places sont alors prises à la place d'autres parents qui souhaitent inscrire leurs enfants. Je pense que cette période pédagogique va servir à leur rappeler que s'ils inscrivent leurs enfants et qu'au final, les inscriptions ne sont pas honorées, forcément ils seront taxés. Je pense qu'au final il n'y aura pas beaucoup de parents taxés parce que quand nous allons leur expliquer, à mon avis ils feront attention.

Vous aviez également posé la question pourquoi 20€ ? Ce calcul a été fait avec la CAF et cela correspond à peu près à ce qu'il reste à charge, à peu près pour la commune. Pour une ville

comme Dax, le coût d'une journée c'est 51,35€ pour un enfant. Il faut compter les repas, les animateurs, les frais d'entretien... tout ce qui concerne le centre de loisirs, les frais de personnel... Le reste à charge pour la commune de Dax c'est 25,55€. Donc, en harmonisant avec toutes les communes de l'Agglo qui ont également un centre de loisirs, ils sont tombés sur un montant de 20€. Voilà comment cela a été calculé.

Voilà ma réponse à votre intervention. Après, nous pouvons le relayer au CIAS de façon à ce que votre idée y soit remontée, il n'y a aucun problème.

### **Monsieur le Maire**

Madame LOUMÉ-SEIXO

### **Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Merci pour ce complément de précision pour les fameux 20€.

Votre conclusion c'est un peu ça. Alors, oserai-je demander à Monsieur le Maire de Dax de demander au Président de l'Agglomération du Grand Dax d'entamer une réflexion de ce côté là ? Puisque j'ai bien compris que tout cela se décide côté agglomération, je l'ai bien compris, je le sais. Vraiment je pense qu'il est temps. Je ne sais pas s'il faut aller jusqu'à se reposer la question d'une prise de compétence, je n'en sais rien. Je ne suis pas forcément une grande fan des prises de compétences par l'agglo. Une réflexion collective mais qui ne soit pas, je le dis peut-être de manière un peu caricaturale, « comment allons nous faire pour qu'il y ait le moins d'enfants possible dans nos centres de loisirs » mais au contraire, « comment on va faire pour que tous les enfants du territoire aient accès de manière égalitaire à ces accueils de loisirs éducatifs de qualité ? ».

Voilà, merci.

### **Monsieur le Maire**

Alors, je viens d'avoir le Président de l'Agglo qui m'a confié une réponse que je vais essayer de vous livrer en direct ! C'est grâce au très haut débit qui est présent sur 100 % du territoire de l'agglo !

Je pense que les motivations de votre intervention sont tout à fait louables. Je veux juste revenir sur des éléments très pragmatiques et peut-être plus terre à terre qui ont tout même conduit à ces décisions et qui pour le coup, je dois vous le dire, sont demandées unanimement par les maires et présidents de structures, parce que parfois c'est un RPI qui gère les écoles et les accueils de loisirs sans hébergement et qui résulte d'une situation que vous aviez d'ailleurs dénoncée dans cette enceinte qui a conduit beaucoup de structures à avoir du mal à accueillir tous les enfants qui souhaitent participer aux activités des centres de loisirs dans l'agglomération, pas qu'à Dax, partout.

Et, à Dax, nous avons réussi à accueillir tout le monde, cette année encore, c'est important de le souligner parce que cela n'a pas été sans mal et notamment parce que nous avons recruté des animateurs supplémentaires pour accueillir le surplus des familles qui souhaitent mettre leurs enfants dans ces structures. Soulignons là d'ailleurs la qualité de ce qui est proposé par nos animateurs, nos agents et ceux de l'Amicale Laïque dans ces structures. Les enfants sont contents d'y aller.

Par contre, il y avait un écueil à cela et nous sommes à flux tendu, c'est-à-dire que quand nous avons des structures qui sont remplies à 100 %, il faut regarder précisément comment nous pouvons optimiser les choses. Et une chose que nous avons constatée, c'est que des places étaient bloquées et donc potentiellement des enfants qui étaient refusés alors que des familles ne mettaient pas les enfants inscrits en centre de loisirs. C'est-à-dire que vous aviez un groupe

de 10 qui était calé avec un animateur et il n'y avait que 8 enfants parce que 2 qui étaient inscrits ne venaient pas. En fait, le but de cette majoration de 20€ et de cette facturation pour les enfants qui ne viennent pas, c'est de dissuader les familles d'oublier ou de ne pas porter attention à la nécessité d'annuler leur présence pour justement que cela soit plus simple d'accueillir tous les enfants qui s'inscrivent. C'est uniquement ça le but de cette décision. Ce n'est pas pour juguler le nombre d'enfants inscrits, encore une fois je le redis, nous avons embauché des animateurs supplémentaires mais c'est pour dissuader ceux qui bloquent des places, suscitant du coup la non inscription d'autres alors que, finalement ils ne mettent pas les enfants.

Je vous le dis de manière très transparente, encore une fois, c'est une demande unanime pour toutes les communes qui ont des accueils et des centres de loisirs de dire « oui, maintenant il faut dissuader ». Nous avons eu le même sujet pour les cantines scolaires, parce que les enfants inscrits qui ne viennent pas et bien c'est de la nourriture préparée en trop et ce sont des choses jetées. Cette décision n'a vraiment pour vocation de faire en sorte que enfants ne viennent pas en centres de loisirs mais uniquement d'optimiser les choses afin de ne pas avoir ces inscriptions qui du coup bloquent des possibilités pour d'autres enfants qui souhaitent venir. Nous voulons que tout le monde puisse venir justement.

Et puis l'augmentation de 2 % est liée à ce que l'on appelle l'inflation et effectivement quand les coûts augmentent, il faut, comme cela se fait pour tous les sujets, il faut augmenter les tarifs pour permettre de payer les centres de loisirs qui, je le rappelle, c'est ce qu'a dit Marie-Constance, sont déficitaires. C'est-à-dire que la commune remet de l'argent à chaque fois pour chaque enfant et je trouve cela tout à fait normal parce que c'est une de nos missions, pour chaque enfant c'est déficitaire. Donc, si nous arrêtons d'augmenter ou si nous ne suivons pas au moins l'inflation, ce déficit se creusera et à un moment, ce sera sur l'impôt des Dacquois qu'il faudra le payer et je rappelle et c'est d'ailleurs l'objet aussi de cette délibération, qu'il y a des tranches en fonction des revenus de chaque famille. On paye un prix en fonction de ses revenus et c'est ça qui a pour but d'amortir et de donner la possibilité à tous, quels que soient leurs revenus, d'être accueillis dans ces centres de loisirs.

J'ai compris que c'était un des soucis que vous aviez dans votre intervention et je suis d'accord avec ça et c'est pour cette raison qu'il y a des tranches organisées par la CAF, ce qui fait que l'on paye plus ou moins en fonction de ses revenus et d'ailleurs, vous l'aurez constaté peut-être, que l'on crée une tranche supplémentaire pour que les plus hauts revenus puissent payer un peu plus encore parce que nous bloquons sur une tranche qui n'était pas très élevée et il nous a semblé juste, dans ce souci d'égalité, de créer cette tranche supplémentaire. Donc ça va dans le sens de votre intervention aussi.

Oui, Madame LOUMÉ-SEIXO.

### **Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Alors, je me permets, il y a une petite contradiction dans votre réponse puisque vous dites que cela bloque des places pour d'autres donc, j'en déduis que ces fameux « autres » n'y ont pas accès à ces accueils de loisirs. Vous avez parlé de l'unanimité des élus de l'agglo sur cette question de la tarification de 20€ par jour. Bien sûr, tout dépend de la question qui a été posée. Si la question est « comment faire en sorte d'éviter ceux qui s'inscrivent au cas où et puis, qui finalement, ne viennent pas et ne voient pas l'intérêt ou n'ont pas la politesse ou ne comprennent pas qu'il faut à minima justifier l'absence », évidemment que tout le monde va répondre ça, je le comprends. Quand on gère un budget, une collectivité, à un moment ça va être un réflexe. Donc, justement, posons une autre question, « comment faire en sorte que les

plus éloignés de ces accueils de loisirs puissent bénéficier eux aussi de ces activités de loisirs éducatifs ? ». Voilà, c'est une question qui vient prolonger cette délibération là.

### **Monsieur le Maire**

Pardon mais pour le coup, c'est moi qui vois une contradiction.

Ce ne sont pas les publics les plus éloignés qui ne viendraient pas. Ce sont les gens qui ont inscrit leurs enfants, qui finalement, il y a un anniversaire le mercredi après-midi, un entraînement de foot ou de rugby et ils ne les mettent pas. C'est ça les enfants qui ne viennent pas. Ce ne sont pas les publics les plus éloignés qui ne viendraient pas. Et là, nous facturons les 20€ pour dissuader.

Et effectivement, il n'y a pas de contradiction dans ce que j'ai dit, j'ai employé le conditionnel pour dire « cela empêcherait des enfants de venir alors que nous avons la capacité » et le but, là par contre vous avez fait allusion à la nécessité de gestion dans une collectivité, ce n'est pas de recruter des dizaines d'animateurs supplémentaires pour avoir des groupes qui finalement sont composés à 80 % parce que 20 % des enfants ne viennent pas et donc d'avoir un surnombre d'animateurs. Le but est de faire que les groupes sont d'abord remplis par animateur, nous recrutons quand c'est nécessaire parce qu'il y a des enfants en plus mais pas quand ce sont des enfants inscrits qui ne viennent pas. Donc, il fallait vraiment agir sur ce système. Il n'y a pas du tout de notion de publics qui seraient empêchés ou éloignés. Ce sont les gens qui ont inscrit leurs enfants qui finalement ont autre chose à faire et n'ont pas annulé. Nous les encourageons à prévenir et à laisser leur place pour que d'autres viennent parce qu'un jour, avec l'augmentation de fréquentation que nous avons, si nous ne remplissons pas les groupes à 100 %, nous aurons des difficultés à accueillir tous les enfants. Nous avons pu les accueillir encore cette année et nous souhaitons que cela continue.

### **Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Alors, comme vous m'avez laissé le micro, c'est très gentil, je vous en remercie. C'était 2 choses différentes. C'est un prolongement de réflexion que je venais de faire, ce ne sont pas forcément les familles dont nous parlons. Je vous remercie de cet échange qui je l'espère pourra se prolonger à l'agglomération, sans moi puisque je n'y suis pas mais je le suivrai de loin.

Merci

### **Monsieur le Maire**

L'agglomération là pour le coup, a répondu à tous les besoins et je vous le dis encore une fois, il y a des accompagnements qui font qu'aujourd'hui, toutes les familles, en fonction de leurs revenus, peuvent amener les enfants dans ces accueils de loisirs.

Je coupe le micro ? Il faut savoir hélas, mettre un terme parfois !

### **Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO**

Oui, allez-y !

### **Monsieur le Maire**

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté par 28 voix pour et 7 abstentions.** Merci.

Nous passons au point numéro 9 avec une convention relative à l'intervention des AESH sur le temps de pause entre la ville de Dax et l'éducation nationale. Marie-Constance LOUBERE BERTHELON.

**9) Objet : CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRÉ PUBLIC ENTRE LA VILLE DE DAX ET L'EDUCATION NATIONALE**

**Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON**

Il appartient à l'État, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour que le droit à l'éducation ait, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif.

Suite à l'adoption de la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale organise un service de restauration ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, qu'il emploie. Ceci a été mis en place dans les écoles de Dax depuis le 4 novembre 2024, alors que jusque-là il revenait aux communes d'en assurer la prise en charge financière.

La direction des services départementaux de l'Éducation Nationale a adressé à la ville de Dax le 07 novembre 2024 une convention visant à déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des accompagnants des élèves en situation de handicap sont affectés sur décision du directeur académique des services de l'Éducation Nationale, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune. Cette convention viendra mettre fin à la prise en charge financière par la ville de Dax du temps de travail des AESH sur la pause méridienne. L'État se substitue à cette prise en charge qui revient à 20 000 €/année scolaire environ.

La commune demeure compétente pour prendre toutes les mesures autres que l'accompagnement humain qui sont nécessaires pour permettre l'accès effectif des élèves en situation de handicap à ce service ou à ces activités.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :**

**APPROUVER** la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré public entre la commune de Dax et l'Éducation nationale.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré public et tout document relatif à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ?

Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, merci.

Les tarifs du jumelage 2025, maintenant, toujours Marie-Constance LOUBERE BERTHELON.

## **10 - JUMELAGE 2025 : TARIFS**

### **Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON**

La détermination des tarifs pour l'année 2024 a tenu compte des frais d'animation et de l'inflation des prix des prestations depuis la dernière tarification qui datait de 2018. Un tarif préférentiel pour les jeunes du territoire dacquois et grand dacquois a également été mis en place. Il est proposé cette année une augmentation de 2 % conformément à la tendance générale relative aux différents tarifs de la ville de Dax.

Par conséquent, il est proposé de fixer les tarifs d'inscription suivants à partir du 1er janvier 2025 :

- 56 € pour un enfant résidant à Dax
- 97 € pour un enfant résidant sur l'agglomération du Grand Dax,
- 112 € pour un enfant résidant hors agglomération du Grand Dax,
- 29 € supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant à Dax,
- 51 € supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant dans l'agglomération,
- 56 € supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant sur l'agglomération du Grand Dax.

En cas d'annulation d'une inscription, les motifs de remboursement sont les suivants :

- la maladie grave et l'accident corporel grave avec hospitalisation du titulaire de l'inscription sur présentation d'un certificat médical,
- le décès du titulaire de l'inscription,
- le décès d'un membre de la famille proche du titulaire de l'inscription,
- la convocation à caractère impératif d'un parent par une administration,
- un déménagement hors département.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** les tarifs d'inscription des échanges inter-scolaires Dax/Logroño, tels que présentés ci-dessus,

**APPROUVER** les motifs d'annulation des inscriptions donnant lieu au remboursement du montant de l'inscription,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, alors je note l'absence d'Alexis ARRAS qui va revenir je pense mais je ne l'avais pas vu sur le précédent vote donc nous le noterons.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité**, Alexis ARRAS nous fait dire qu'il est pour aussi, sur le gong, donc voté à l'unanimité, merci.

Vincent MORA maintenant pour le point numéro 11 et la souscription d'un service civique.

## **11 - SERVICE CIVIQUE**

### **Monsieur Vincent MORA**

Merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre de ses missions, le Service jeunesse - Info Jeunes Dax, labellisé « So Mobilité » et « Eurodesk », développe des actions de mobilité vers l'Europe et l'international et il dispose de la possibilité d'accueillir un volontaire international sur des périodes et des missions prédéfinies.

Le service Jumelage pourrait bénéficier de cette opportunité pour consolider ses relations avec la ville de Logroño, notamment en impliquant un volontaire en service civique dans les missions d'encadrement et d'apprentissage linguistique.

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager auprès d'un organisme d'accueil agréé, sur une durée pouvant varier de 6 à 12 mois. Les volontaires accomplissent une mission d'intérêt général dans l'un des 10 domaines d'action désignés comme prioritaires pour la Nation, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Le principe de réciprocité permet de recevoir en France un jeune étranger venu expressément pour réaliser une mission de service civique.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner, de mobiliser la jeunesse européenne pour répondre à ses enjeux citoyens, civiques et humains de la société.

Il permet également :

- de constituer, pour les volontaires, une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel,
- d'offrir un cadre d'engagement, dans lequel les volontaires pourront se rendre utile, mûrir, gagner en confiance, prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel,
- de proposer des missions qui doivent être autant utiles aux jeunes, qu'utiles à l'organisme qui les accueille et à la société en général.

Les missions confiées peuvent contribuer au déploiement ou au renforcement d'actions déjà mises en œuvre ou à l'expérimentation de nouvelles.

Afin de pouvoir accueillir des volontaires en Service Civique, la ville de Dax devra obtenir un agrément.

L'agrément est délivré pour une durée de trois ans, modifiable par avenant et qu'il peut être renouvelé sur demande (au minimum 3 mois avant la date d'échéance).

Ce dispositif donnera lieu à une indemnité versée directement par l'État au jeune ainsi qu'à la prise en charge des frais divers par la ville.

Le service demandeur financera l'accueil d'un volontaire sur son budget.

Un tuteur devra être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de son parcours d'engagement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Monsieur le Maire**

C'était très complet .

Merci Vincent.

### **Monsieur Vincent MORA**

Merci.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** la mise en place de l'accueil de volontaires en Service Civique, avec un démarrage dès que possible à partir de janvier 2025,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique auprès de la Direction Régionale Académique Jeunesse Engagement et Sport (DRAJES),

**APPROUVER** la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires, à la mise en œuvre des missions ainsi qu'à la promotion et à la valorisation du dispositif et de ses acteurs, notamment auprès des jeunes,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de Service Civique des volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

### **Monsieur le Maire**

Merci Vincent.  
Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Voté à l'unanimité**, merci.

Mylène HENAULT maintenant pour les décisions modificatives de l'exercice 2024.

## **12 - DÉCISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2024**

### **Madame Mylène HENAULT**

Merci Monsieur le Maire.

Alors là, c'est la délibération modificative qui porte sur le budget principal, c'est la DM 3 et en principe la dernière de l'exercice 2024. Elle s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 83 000 € pour les deux sections. Se sont principalement des opérations d'ordre entre le fonctionnement et l'investissement. Il y a juste deux virements de crédits pour les travaux des Halles à -20 000 € et +20 000 € sur les travaux de la Crypte.  
Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**ADOPTER** la décision modificative concernant le budget principal telles que figurant dans le tableau ci-annexé.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Voté avec 28 voix pour et 7 voix contre.**

Le point numéro 13 concerne la mise à jour des ACP (AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS)

### **13 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS : MISE A JOUR**

#### **Madame Mylène HENault**

Je ne suis pas dans le même ordre, alors bon.

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce que vous voulez qu'on change l'ordre pour vous Madame HENault ?

Est-ce que vous voulez que je meuble ?

#### **Madame Mylène HENault**

Un tout petit peu parce que je ne sais pas où est ma délibération...

*Rires dans la salle.*

#### **Monsieur le Maire**

Là c'est le point 13, normalement il est juste après le 12, avant le 14...

C'est rassurant parce que c'est quand même vous qui regardez les finances de cette collectivité que vous vous perdiez dans les chiffres !

*Rires dans la salle.*

#### **Mme Mylène HENault**

J'avais perdu ma délibération.

Alors les autorisations de programme et les crédits de paiements.

Donc, c'est juste deux modifications :

- sur l'AP réaménagement des Halles, donc ce que je viens de dire sur la décision modificative. Nous enlevons 20 000 €. Ça portera l'AP 1602 Réaménagement des Halles à 9 536 373,49 €  
-de clôturer cette AP réaménagement des Halles à 9 504 775,37 €

Ensuite, il s'agit juste d'augmenter l'AP concernant la restauration de la Crypte de 20 000 € et qui est portée elle à 1 210 781,60 €.

#### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** la diminution de l'AP 1602 Réaménagement des Halles de 20 000 € : l'AP globale est ramenée de la somme de 9 556 373,49 € à la somme de 9 536 373,49 € et le crédit de paiement 2024 est ramené de 148 095,90 € à 128 095,90 €,

**APPROUVER** la clôture de l'AP P1602 Réaménagement des Halles à la somme de 9 504 775,37 €,

**APPROUVER** l'augmentation de l'AP P15074 Restauration Crypte de 20 000 € : l'AP globale est portée de 1 190 781,60 € à 1 210 781,60 € et le crédit de paiement 2024 est portée de 299 745,36 € à 319 745,36 €.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Ça c'est très bien passé !

Y a-t-il des questions ?

S'il y n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 28 voix pour et 7 voix contre.**

La subvention d'équilibre 2025 du CCAS, c'est la numéro 14.

Est-ce que vous acceptez de la présenter ?

Merci !

#### **14 - CCAS : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2025**

##### **Madame Mylène HENault**

Merci.

Le CCAS met en œuvre la politique sociale de la ville.

A cet effet, l'activité du CCAS se concentre sur 3 missions principales, l'action en faveur de l'accompagnement social des ménages dacquois ; l'action des services de la petite enfance ; l'action de solidarité en faveur de la qualité de vie des seniors dacquois qui se traduit par un programme global d'animation pour les seniors, de gestion d'un EHPAD de 136 places d'hébergement permanent et 17 places d'hébergement temporaire.

Pour accomplir ses missions, le CCAS a besoin d'une subvention d'équilibre pour 2025 il est décidé de la reporter encore à 2 100 000 €, cette subvention pourra être, éventuellement réévaluée lors du vote du budget primitif de la ville et elle est versée en plusieurs acomptes.

Est-ce que vous avez des questions ? Non.

#### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant maximum de 2 100 000 € pour l'exercice 2025. Cette subvention pouvant être réévaluée au moment du vote du Budget Primitif et versée en plusieurs acomptes au CCAS,

**PRÉVOIR** l'inscription des crédits au budget primitif de la ville, exercice 2025, chapitre 65.

##### **Monsieur le Maire**

Merci.

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

L'ouverture des crédits 2025 pour la section investissement.

#### **15 - BUDGET SECTION INVESTISSEMENT : OUVERTURE DES CRÉDITS 2025**

##### **Madame Mylène HENault**

Je rappelle que le budget ne sera voté qu'au mois de mars et pour payer les dépenses avant le vote du budget, il est important de savoir qu'en fonctionnement, nous le votons en fonction du budget de l'année précédente mais qu'en section d'investissement, il y a des règles à observer. Les dépenses engagées avant le 31 décembre 2024, non mandatées, sont donc reportées sur

2025. C'est ce qu'on appelle les restes à réaliser. L'ordonnateur est en droit de mandater les dépenses afférentes à l'emprunt, ça c'est toujours d'actualité.

Et en ce qui concerne les autorisations de programme votées lors d'exercices antérieurs, l'ordonnateur peut mandater dans la limite d'un montant de crédit par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Ceci, c'est nouveau en M57.

Par contre, pour les dépenses nouvelles d'investissement. Il est possible de mandater dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 hors AP et restes à réaliser sur autorisation, donc, de l'assemblée délibérante. C'est le but de cette délibération.

Et les crédits à ouvrir sur l'exercice 2025 sont récapitulés budget par budget dans les tableaux joints en annexe.

Est-ce que vous avez des questions ?

### **Monsieur le Maire**

Pas de question.

### **Madame Mylène HENault**

#### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** l'ouverture des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2025, dans les limites indiquées ci-dessus et conformément aux tableaux annexés à la présente,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 28 voix pour et 7 voix contre.**

Il s'agit juste d'ouvrir la possibilité de dépenser pour investir dans les premiers mois de l'année avant de voter le budget.

Nous passons à présent aux tarifs municipaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **16 - TARIFS MUNICIPAUX AU 1ER JANVIER 2025**

### **Madame Mylène HENault**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est proposé, dans certains domaines, de fixer de nouveaux tarifs municipaux, selon les propositions indiquées dans le tableau ci-annexé.

Dans le cas où la collectivité ne serait pas en mesure d'assurer les prestations pour lesquelles les abonnés ou usagers auraient acquitté les tarifs indiqués, il serait alors proposé de décider du principe de remboursement de ces personnes sur la base d'un état, établi par le service concerné, auquel seraient joints les relevés d'identité bancaire.

C'est la même chose pour les délibérations qui ont été votées précédemment sur les changements de tarifs. Il y a tout un tableau. Vous avez les tarifs municipaux avec les augmentations. Là, cela concerne uniquement les concessions cimetière et la part des charges locatives dans les Halles.

Est-ce que vous avez des questions ?

**Monsieur le Maire**

Pas de question.

**Madame Mylène HENault**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**FIXER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs municipaux selon les propositions indiquées dans le tableau annexé à la présente,

**DÉCIDER** du principe de remboursement des abonnés ou usagers, lorsque le service pour lequel ils se sont acquittés du tarif, ne peut être rendu du fait de la collectivité et cela aussi bien pour les tarifs indiqués en pièce jointe que pour les tarifs faisant l'objet d'autres délibérations spécifiques,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté avec 28 voix pour 7 abstentions.** Merci.

Les admissions en non-valeur maintenant. C'est le point numéro 17.

**17 - ADMISSIONS EN NON VALEUR**

**Madame Mylène HENault**

Alors, considérant que le trésorier municipal a transmis à la ville plusieurs listes de créances éteintes (par jugement de surendettement ou liquidation en cas de clôture en cas d'insuffisance d'actifs ) ou de créances irrécouvrables pour le budget principal.

Considérant aussi que la compétence eau potable et assainissement a été transférée au 1er janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Toutefois, les restes à recouvrer qui étaient antérieurs au 1er janvier 2020 et les créances irrécouvrables concernant ces domaines, en ce qui concerne l'antériorité, est pris en charge, si vous vous souvenez, par le budget principal de la ville de Dax, par reprise d'une partie de la provision constituée à cet effet. Considérant que plusieurs listes présentent un total de 22 171,60 € TTC pour le budget principal, dont 20 300,97 € TTC pour la part eau potable/assainissement et 1 870,63 € pour la part ville.

Est-ce que vous avez des questions ? Oui ?

**Monsieur le Maire**

Monsieur STETIN .

**Monsieur Pierre STETIN**

C'est juste une remarque.

J'ai constaté qu'il y avait les noms des personnes qui étaient endettées ou sur-endettées. Est-ce que c'est obligatoire ça, d'avoir les noms ?

**Madame Mylène HENault**

J'avoue qu'effectivement, elles sont jointes, annexées à la délibération. Je vais demander au service juridique si on doit vraiment les mettre et les annexer parce qu'effectivement, il y a tous les noms des gens qui ont soit un surendettement, soit une liquidation judiciaire.

**Monsieur le Maire**

Nous avons remis le tableau du Trésor en fait qui retrace l'état des recouvrements.

**Madame Mylène HENault**

Ce sont des documents confidentiels et ça ne sera pas publié lors de la publication de la délibération.

**Monsieur le Maire**

C'est ce que j'allais ajouter. Ça n'est qu'à vocation d'information des élus qui n'ont pas vocation à les divulguer.

**Madame Mylène HENault**

**Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** l'admission en non valeur au budget principal pour le montant total de 22 171,60 € TTC dont 20 300,97 € concernant l'eau potable et l'assainissement et 1 870,63 € concernant la ville,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

La mise à jour du tableau des effectifs, toujours Mylène HENault.

**18 - TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR**

**Madame Mylène HENault**

C'est une délibération récurrente, que nous faisons régulièrement.

Le tableau des effectifs est l'objet de mises à jour régulières dans le cadre des besoins de services et au fil des mouvements de personnel.

Il est ainsi proposé de créer les postes ci-après, vous avez tout le détail dans la délibération, dans le cadre de remplacements liés à des départs, mobilités internes, nominations de stagiaires... Il est précisé que ces créations de postes sont réalisées à effectifs constants. Les grades non pourvus à l'issue des recrutements à venir seront supprimés lors d'une mise à jour ultérieure du tableau des effectifs.

Est-ce que vous avez des questions ?

**Monsieur le Maire**

Pas de question.

## **Madame Mylène HENault**

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** les tableaux des effectifs ci-annexés.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

## **Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Nous allons parler maintenant du rapport social unique 2023. Cela concerne donc les ressources humaines de la collectivité et c'est toujours avec Mylène HENault.

## **19 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023**

### **Madame Mylène HENault**

Le rapport social unique (RSU) recense les principaux indicateurs sociaux Ressources Humaines (RH) et présente une photographie annuelle des agents de la collectivité.

Il permet également de :

- déterminer et d'ajuster la stratégie pluriannuelle de pilotage RH de la collectivité,
- d'effectuer des comparaisons dans le temps et de mesurer les évolutions,
- et de se comparer avec des collectivités de strate identique.

Après présentation et avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en octobre 2024, ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante. Il doit également être rendu public, sur le site internet de la collectivité. Donc je vais vous donner quelques chiffres. D'abord, c'est sur l'exercice 2023, il faut le rappeler :

- La ville de Dax compte 420 agents rémunérés au 31 décembre 2023, tous statuts confondus, dont 52 % de femmes. 80% sont des fonctionnaires, en hausse de 3 points.
- Plus de la moitié des effectifs est issue de la filière technique et 76 % des agents sont en catégorie C .
- La moyenne d'âge reste de 48 ans. Une vague de départs à la retraite, 15 à 20 par année, a démarré depuis 2 ans. Cette évolution nécessite d'anticiper la gestion de nos emplois, des besoins, de l'évolution des métiers, des compétences nécessaires mais également de la prise en compte de la problématique de la pénibilité d'une partie des métiers. En bref, d'une réorganisation.
- Il y a aussi eu en 2023, 35 recrutements sur emploi permanent, du fait des départs à la retraite, mutations, mobilités ou mises en disponibilité des agents.
- 24 agents ont bénéficié d'un avancement ou d'une promotion en 2023.
- Le nombre de journées de formation reste à un niveau élevé avec 2,5 jours de formation en moyenne par agent. Ce qui représente pour la ville de Dax, dans son budget, 64 000 € investis au titre de la formation.
- Les dépenses de personnel ont été de nouveau impactées en 2023 par des mesures issues de décisions gouvernementales : augmentation du point d'indice, revalorisation des grilles des salaires de base.
- 90 % des agents sur poste permanent sont à temps complet. 7 % des agents exercent leurs fonctions à temps partiel.

Il y a une donnée importante à souligner, le nombre global de jours d'absence a diminué, quasiment de moitié, soit près de 3 000 journées de moins par rapport à l'année précédente 2022. Cette baisse significative concerne les absences pour maladie ordinaire, 3 800 jours

contre 6 800 jours en 2022. Le taux global d'absentéisme baisse fortement et passe de 7,47 % en 2022, à 5,18 % en 2023. Et la moyenne nationale est de 8 % donc nous sommes en dessous de la moyenne nationale.

73 000 € ont été consacrés à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail des agents en 2023.

Les agents de la ville de Dax bénéficient des titres restaurant dématérialisés.

9 réunions des instances internes de dialogue social se sont tenues en 2023.

**Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**PRENDRE ACTE de la présentation du rapport social unique de la ville de Dax 2023.**

J'ai fini.

Et excusez-moi pour ce petit... une délib que s'est perdue.

**Monsieur le Maire**

N'y revenons plus, c'est oublié.

Des questions sur ce Rapport Social Unique ?

Oui Monsieur LOUMÉ.

**Monsieur Yves LOUMÉ**

Oui, je ne pense pas que ce soit bien grave. C'est plus dans la présentation.

Dans le sommaire, il y a dix points dans le sommaire du rapport et seulement neuf sont traités dans le détail. Le dixième, c'est l'égalité professionnelle femmes/hommes qui a disparu.

Qu'est-ce à dire ?

**Madame Mylène HENault**

Parce que nous faisons tous les ans un rapport sur l'égalité femmes/hommes donc il sera traité l'année prochaine, enfin en début d'année prochaine.

Voilà.

**Monsieur Yves LOUMÉ**

D'accord, très bien.

**Monsieur le Maire**

C'est au moment du budget et du Débat d'Orientation Budgétaire, dans la foulée.

Mais vous avez remarqué que Mylène a des problèmes avec les chiffres et donc ... (rires)

Entre le sommaire et le développement...

Non, c'est parce qu'effectivement ça fait l'objet d'un rapport spécifique et très important. Nous sommes bien d'accord.

Pas d'autres questions ?

Il n'y a pas de vote puisque nous **prenons acte** et nous pouvons donc passer au point suivant avec Guillaume LAUSSU, pour la mise en œuvre de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement, l'ISFE, pour la police municipale.

## **20 - MISE EN OEUVRE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT - POLICE MUNICIPALE**

### **Monsieur Guillaume LAUSSU**

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Donc cette délibération va traiter dustatut des policiers municipaux.

Jusqu'à présent, les policiers municipaux bénéficiaient d'une Indemnité Spéciale Mensuelle dite ISMF et d'une Indemnité d'Administration et de Technicité, l'IAT, en application de plusieurs textes réglementaires. Or un décret du 26 juin 2024 acte une réforme de ce régime indemnitaire.

Depuis le 29 juin 2024, les fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois de la police municipale sont susceptibles de percevoir une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement l'ISFE qui est composée obligatoirement d'une part fixe et d'une part variable.

Il est proposé pour les agents de la police municipale, pour la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement versée mensuellement, de déterminer le taux au plafond réglementaire maximum.

Et sur la part variable qui dépend de plusieurs critères, notamment des critères précis dans la présentation de cette délibération que vous avez tous lue avec attention, la part variable sera versée, elle, annuellement, en une seule fois.

Nous avons fait le choix de proposer ces dispositions favorables en matière de régime indemnitaire afin de reconnaître la spécificité du métier de policier, de valoriser l'engagement professionnel de ces agents et ainsi conserver l'attractivité de ce métier pour notre territoire. Ces dispositions prendront acte et effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Est-ce que vous avez des questions ?

### **Monsieur le Maire**

Pas de question ?

Yves LOUMÉ.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Est-ce que vous avez une idée de ce que cela représente sur le budget pour une année ?

### **Monsieur Guillaume LAUSSU**

Pour cette évolution, on va dire statutaire, ce sera une enveloppe globale sur le budget prévisionnel de 2025, de 20 000 € pour tous les agents.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Merci.

### **Monsieur le Maire**

En plus, je me permets de souligner l'effort de la collectivité pour, chaque fois que l'occasion est donnée par la réglementation qui donne un cadre, de mettre, notamment pour l'indemnité fixe, le plafond maximum et ainsi souligner l'importance des missions de nos policiers municipaux.

## **Monsieur Guillaume LAUSSU**

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**ADOPTER** les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité spéciale de fonctions et d'engagement dans les conditions indiquées ci-dessus.

**ABROGER** partiellement la délibération en date du 24 septembre 2020 en annulant les dispositions du point n°7 de l'annexe sur le régime indemnitaire de la filière police municipale,

**ABROGER** totalement la délibération en date du 23 septembre 2021 relative au régime indemnitaire applicable au personnel relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

**INDIQUER** que les crédits suffisants seront prévus au chapitre 012 pour les exercices budgétaires à venir,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Toujours Guillaume LAUSSU pour cette fois-ci, des indemnisations d'agents dans le cadre de la protection fonctionnelle.

## **21 - PROTECTION FONCTIONNELLE : INDEMNISATION D'AGENTS**

### **Monsieur Guillaume LAUSSU**

Tout à fait, justement c'est en relation avec la délibération précédente pour montrer la dangerosité et l'engagement de nos policiers municipaux.

C'est une première délibération sur des faits qui ont eu lieu le 30 septembre 2023, lors d'une patrouille de surveillance générale à Dax, où deux agents de la police municipale ont été pris à partie par un individu ... violent.

L'agent S, nous allons garder l'anonymat et ça j'y tiens aussi effectivement.

### **Monsieur le Maire**

Il y a un indice quand même.

### **Monsieur Guillaume LAUSSU**

L'agent S a été victime de violences volontaires par l'auteur des faits, en lui portant des coups de tête à l'épaule, le blessant au coude gauche et lui brisant sa montre lors de la rébellion. Ces faits ont donné lieu à la rédaction d'un rapport et du dépôt de plainte des agents auprès du commissariat de Dax. Les deux agents ont sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle qui leur a été accordée par la collectivité le 28 décembre 2023. Le mis en cause s'est vu condamner à payer à l'agent S la somme de 500 € et à l'agent L la somme de 400 € au titre de dommages-intérêts pour les faits commis et à verser la somme globale de 800 € au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

C'est une délibération classique.

Est-ce que vous avez des questions ?

## **Monsieur le Maire**

Il me semble que c'est dans le film « Men in Black », que les agents sont appelés par des lettres... mais je vous laisserai vérifier !

## **Monsieur Guillaume LAUSSU**

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** l'indemnisation de l'agent de police S. à hauteur de 500 € et de l'agent de police municipale L. à hauteur de 400 € au titre de dommages-intérêts,

**AUTORISER** Monsieur le Maire, pour le compte de la commune de Dax, substituée dans les droits des deux agents, à recouvrer par le biais de la Trésorerie de Dax Agglomération l'ensemble des sommes précitées pour un montant total de 1 700 € à l'encontre de la personne condamnée,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Monsieur le Maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Et donc, une autre protection fonctionnelle.

## **22 - PROTECTION FONCTIONNELLE : INDEMNISATION D'AGENT**

### **Monsieur Guillaume LAUSSU**

Alors, cette nouvelle protection fonctionnelle, pour des faits qui ont eu lieu le 03 avril 2023. Donc un monsieur qui a été arrêté sous l'emprise d'alcool au volant de sa voiture, récidiviste et qui a eu des propos très désobligeants auprès d'un agent. L'agent L a demandé la protection fonctionnelle de la commune qui lui a été accordée. Donc, dans la présente délibération, l'agent L ...

### **Monsieur le Maire**

Et oui, ça devient compliqué là...

*Rires dans la salle.*

### **Monsieur Guillaume LAUSSU**

C'est pour voir si tout le monde suit, attendez.

L, D, moi, je l'appelle L. Mais je ne donne pas son identité.

Donc, pour ceux qui le veulent, la présente délibération indemnise l'agent D, à hauteur de 150€ au titre des dommages-intérêts et 700 € au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

La délibération autorise Monsieur le Maire, pour le compte de la commune, substituée dans les droits de l'agent, à recouvrer par le biais de la Trésorerie, l'ensemble des sommes précitées d'un montant total de 850 €, à l'encontre de la personne condamnée.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette délibération ?

Non.

## **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** l'indemnisation de l'agent de police municipale L D, à hauteur de 150 € au titre des dommages-intérêts,

**AUTORISER** Monsieur le Maire, pour le compte de la commune de Dax, substituée dans le droit de l'agent, à recouvrer par le biais de la Trésorerie Dax Agglomération, l'ensemble des sommes précitées pour un montant total de 850 €, à l'encontre de la personne condamnée, à savoir Monsieur A.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, s'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.**

Merci Guillaume.

Je laisse maintenant la parole à Alexis ARRAS qui s'est changé... pour une demande de subvention pour des travaux d'entretien et de préservation du monument classé qu'est la cathédrale de Dax.

## **23 - CATHÉDRALE DE DAX : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PRÉSERVATION DU MONUMENT CLASSÉ**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Oui, bonsoir mes chers collègues.

Vous savez que depuis quelques mois maintenant, nous avons un suivi particulier de la cathédrale de Dax puisque nous avons fait voter dans cette enceinte, une étude pour justement qu'un prestataire du patrimoine fasse un diagnostic complet de l'état de ce monument historique.

Cette délibération ce soir, c'est un peu la poursuite de cette étude. Vous voyez, je pense que vous avez tous constaté que la cathédrale s'abîme. Que la cathédrale est un peu en voie de dégradation et aujourd'hui il s'agit de faire d'abord les premiers travaux d'urgence, des travaux à la fois sur les toitures et à la fois sur les chéneaux mais aussi d'engager des travaux complémentaires et des observations complémentaires pour pouvoir finaliser le futur programme des travaux de la cathédrale de Dax.

Ainsi, vous voyez que dans la délibération il est indiqué que des travaux à la nacelle permettront la pose d'instrumentations pour le suivi des fissures. Et en complément de ces travaux de suivi des fissures, il y aura également des observations des variations de températures intérieures de la cathédrale pour voir si le système de chauffage de la cathédrale ne provoque pas la dégradation des décorations intérieures.

Vous voyez donc que ces premiers travaux s'élèvent à 58 440 € TTC. La délibération de ce soir a pour objet de permettre l'élaboration des dossiers qui nous permettront de demander des subventions à la fois au Conseil départemental des Landes, au Conseil de Nouvelle Aquitaine et à la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Pour votre information, le diagnostic de la cathédrale que nous avons réalisé a abouti à une première estimation des travaux de 23 900 000 € TTC. Vous voyez bien que ce n'est pas un petit chantier qui s'annonce devant nous.

Pour comparaison, mes chers collègues, pour ceux qui se souviennent, dans le mandat précédent, le chantier de l'hôtel Splendid qui avait bénéficié à la fois de l'aide de la région, du départ-

tement, de la banque des territoires et d'un investisseur privé ainsi que d'une participation de la ville et de l'agglomération du Grand Dax, avait coûté 16 500 000 € TTC.

Le chantier qui s'annonce sur la cathédrale de Dax comme l'un des « chantiers du siècle », est un chantier encore beaucoup plus important que le Splendid. Il devra être mené sur plusieurs années comme c'est le cas pour de nombreux monuments culturels en France, puisque si vous avez remarqué à l'époque à Bordeaux, la cathédrale de Bordeaux s'était faite en plusieurs tranches. La cathédrale de Bayonne, qui appartient à l'État, se fait en plusieurs tranches donc ce ne sont pas des chantiers qui se mènent d'un seul tenant et qui généralement, prennent une décennie. Ils se font en plusieurs tranches parce que ça se fait en fonction de la disponibilité des crédits et je pense que tout le monde a lu dans la presse, par exemple, qu'un chantier à Saint Sever a dû être retardé parce que la DRAC n'avait plus de crédits disponibles, ni sur l'année 2024, ni sur l'année 2025. Et pour votre information, vous avez peut-être pu voir qu'un rapport de la Cour des comptes était sorti en 2022, mentionnant qu'un quart des monuments historiques en France est dans un état particulièrement dégradé et qu'il y avait un manque de financement pour la rénovation des monuments historiques.

Donc, le défi qui est devant nous est un défi immense et aujourd'hui, il faudra que l'État trouve le moyen de nous accompagner dans cette opération qui sera une opération majeure et qui se déroulera, je l'ai dit, sur une dizaine d'années. Quel que soit celui qui aura à gérer cette ville à partir de 2026 et même après 2032, il faudra que toutes les équipes municipales qui géreront cette ville aient dans la tête que la cathédrale de Dax sera un chantier incontournable et qu'il prendra au moins une décennie si nous voulons conserver ce monument emblématique de notre ville.

Déjà ce soir, nous commencerons avec des petits travaux qui permettront de préserver dans un premier temps ce monument. Je vous en propose donc le financement

### **Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la réalisation des travaux d'entretien général des chéneaux et des toitures, des travaux à la nacelle pour diagnostic, ainsi que pour la pose d'instrumentations et le suivi des fissures.

Je vous épargne les détails de l'ensemble du plan de financement que vous avez sur la délibération.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes ou tout autre organisme, à leur taux maximum.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions et avenants relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, y a-t-il des questions ?

Dans le prolongement de ce que vous disiez, moi je fais une petite digression.

Mais je pense que la proposition qui avait été faite de rendre payante l'entrée de Notre Dame pour sa visite, comme c'est le cas dans beaucoup de cathédrales en Europe qu'on peut visiter et pour créer un fonds d'accompagnement de toutes les cathédrales de France dont celles qui sont gérées par les communes, avait beaucoup de vertus et cela nous aurait certainement aidé aussi sur ce dossier là.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Point numéro 24 avec la convention d'abattement sur la taxe foncière des propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la ville. Toujours Alexis ARRAS.

## **24 - CONVENTION D'ABATTEMENT SUR LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Je pense que vous connaissez cette délibération, elle est votée depuis plusieurs années. Elle est faite sur les Quartiers Prioritaires de la politiques de la Ville (QPV) et elle concerne un bailleur principalement qui est le bailleur départemental, XL Habitat, qui a une grande partie de son parc HLM, de son parc de logements sociaux dans trois quartiers de la ville, à savoir le Sablar, Cuyès et le Gond.

Dans ce cadre-là, nous faisons un abattement de 30 % de la taxe foncière bâtie que l'État nous compense à hauteur de 40 % de la recette perdue. Le bailleur utilise cet abattement pour faire des actions de proximité, renforcement de la présence du personnel de proximité, de l'entretien, de la gestion des déchets et des épaves, de la tranquillité résidentielle, de la concertation, de la médiation, toute action qui va en faveur du lien social, de la solidarité et de la tranquillité dans les quartiers. Pour information, en 2025 cet abattement représentera 35 000 € au quartier du Sablar, 60 000 € à Cuyès et 64 000 € au Gond.

En parallèle, le bailleur XL Habitat, que nous accompagnons aussi sur la rénovation des logements sociaux parce que vous savez que nous avons un règlement municipal et communautaire de rénovation du logement social, a plusieurs projets de rénovation des logements sociaux sur ces quartiers prioritaires politiques de la ville. Et donc prochainement, dans les prochaines années nous devrions avoir la réhabilitation des 4 tours de Lespès au Sablar, 160 logements, la poursuite de la rénovation des travaux sur Hondelatte qui ont commencé en 2019 et dont le programme de travaux devrait s'achever en 2028, l'étude de réhabilitation des logements de Séron devrait voir sa finalisation prochainement. Ce sont 8 millions d'euros de travaux qui seront dépensés prochainement pour améliorer la qualité des logements à Séron.

Pour continuer à accompagner le bailleur départemental dans ses actions de proximité dans les quartiers prioritaires politiques de la ville, il vous est proposé de renouveler une nouvelle fois cet abattement de la taxe foncière bâtie dans ces 3 quartiers.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dax comporte trois quartiers politiques de la ville (quartiers de Cuyès, du Gond et du Sablar), tous trois situés sur la commune de Dax,... allons directement à la conclusion.

### **Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** le projet de convention lié à l'application de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers politique de la ville,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Ça va plus vite !

### **Monsieur le Maire**

Merci, y a t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Point numéro 25, maintenant, une convention tripartite pour une opération avenue Saint Vincent de Paul. Toujours Alexis.

## **25 - OPÉRATION AVENUE SAINT VINCENT DE PAUL : CONVENTION TRIPARTITE**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Oui, c'est ce que je vous disais tout à l'heure.

Nous avons un règlement municipal avec le Grand Dax sur l'accompagnement, à la fois sur la production et la rénovation des logements sociaux. Il s'agit là d'activer le volet production de logements sociaux sur un programme situé 132 avenue Saint Vincent de Paul, destiné à des publics jeunes de moins de 30 ans, c'est-à-dire principalement à de jeunes actifs ou à des jeunes en formation. C'est notamment une demande de la Chambre des métiers qui est à proximité et qui souhaitait justement pouvoir faire bénéficier des jeunes qui sont en formation, de logements à prix abordables. C'est donc cette cible qui est visée par cette opération avenue Saint Vincent de Paul, qui est en cours de construction. Vous pouvez la remarquer.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 2 600 €, au bailleur social Patrimoine SA Languedocienne (qui est un bailleur toulousain pour information) pour l'achat en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) de 45 logements locatifs sociaux destinés à un public « jeunes de moins de 30 ans » situés 132 avenue Saint Vincent de Paul à Dax.

**APPROUVER** la convention tripartite jointe en annexe,

**AUTORISER** Madame Martine DEDIEU, 1ère adjointe au Maire, à signer la convention tripartite car Monsieur le Maire la signe en tant que Président de l'agglomération.

### **Monsieur le Maire**

Merci, des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

Point numéro 26 avec un paiement des subventions pour des ravalements de façades.

## **26 - RAVALEMENT DE FAÇADES : PAIEMENT DE SUBVENTIONS**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Oui, là pareil c'est notre règlement de subvention des façades qui existe maintenant depuis plus d'une vingtaine d'années qui nous permet d'accompagner la rénovation des façades pour qu'elles soient les plus qualitatives possible.

Il s'agit de deux dossiers qui avaient été validés en commission, l'un situé 46 cours Foch, qui correspond au bâtiment des Termes Foch et l'autre qui est un immeuble important aussi, qui est situé à l'angle de la rue Neuve et du cours de Verdun.

Il est tout simplement, aujourd'hui, proposé au conseil municipal, au vu des travaux réalisés et des factures qui ont été produites, de régler les subventions qui avaient été promises.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**AUTORISER** le règlement de la subvention d'un montant de 5 500 € au Syndic de copropriété Thermes Foch, géré par le groupe Courtes, dans le cadre de l'opération incitative de ravalement de façades,

**AUTORISER** le règlement de la subvention d'un montant de 5 500 € au Syndic de copropriété SDC Res. Le Patio II, géré par la SARL ALIS, dans le cadre de l'opération incitative de ravalement de façades,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, s'il n'y a pas de question... nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

La cession d'un immeuble 4 rue du Palais.

### **27 - IMMEUBLE 4 RUE DU PALAIS : CESSION**

#### **Monsieur Alexis ARRAS**

Je pense que cet immeuble, maintenant tout le monde le connaît. C'est un immeuble qui a servi pendant plusieurs décennies pour le Centre Communal d'Actions Sociales, qui était entré dans le patrimoine de la ville en 1968 en même temps que le patrimoine hôtelier thermal de l'ancienne société immobilière et fermière des eaux de Dax. Il avait constitué le patrimoine de la compagnie thermale de Dax et cet immeuble avait donc été utilisé par la ville pour servir de Centre Communal d'Actions Sociales.

Cet immeuble n'ayant plus vocation à accueillir actuellement un service public, est en voie de dégradation très avancée. Il nous est apparu urgent de céder cet immeuble pour qu'il puisse y avoir une rénovation et qu'il puisse être sauvé. Dans ce cadre, nous avons lancé une première consultation avec une plateforme que nous utilisons depuis le début du mandat qui s'appelle Agorastore, qui n'avait pas donné satisfaction sur la première vague de propositions d'achat. Nous avons donc relancé la plateforme Agorastore pour avoir de nouvelles propositions.

Parmi les nouvelles propositions qui nous ont été présentées, nous en avons retenu 4 propositions que nous avons auditionnées pour voir quelle était la motivation ou les propositions ou les projets qu'avaient les porteurs qui se sont manifestés sur cet immeuble. Le choix qui a été retenu, vous l'avez dans cette délibération, c'est la SAS Saint George Promotion représentée par Loïc PUJOL et celui qui gère l'opération en direct principalement s'appelle Benoît DUBROCA. Pour information, Benoît DUBROCA c'est quelqu'un avec lequel nous avons l'habitude de travailler puisqu'il a déjà fait plusieurs projets de rénovation d'immeubles dont plusieurs projets sont en cours sur Dax. Le dernier projet de rénovation d'immeuble qu'il a mené, pour que vous puissiez l'identifier, correspond au 17 rue Saint Vincent, c'est l'ancien immeuble de la boutique Laborie que nous avons visité il y a quelques semaines et qui est une rénovation particulièrement réussie. Elle a été soutenue dans le cadre de l'OPAH RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) puisqu'il y a eu des subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) sur ce dossier, ce qui a permis la création de 2 logements de qualité et qui sont des logements aussi qui prennent en compte la thématique patrimoniale.

C'est ce groupement qui a été retenu pour une opération de réhabilitation qui est extrêmement délicate, puisque je le répète cet immeuble est particulièrement dégradé. Ce qui explique que ce soir nous avons accepté la cession à 385 000 €. Pour information, c'était le prix le plus élevé que l'on nous proposait puisqu'aucun autre porteur de projet ne nous proposait un prix supérieur. Le prix des domaines ayant été évalué lui à 480 000 €.

Pourquoi nous avons accepté une opération qui est en dessous du prix de référence ? Tout simplement parce qu'à 480 000 € l'opération ne serait pas sortie. C'est le genre d'opération, nous le voyons partout, ce sont des opérations en centre-ville, ancien, très compliqué. Pour votre information, sur le même type d'opération, nous avons vendu le presbytère et sur le presbytère, pour permettre à l'opérateur qui nous avait acheté ce bâtiment 100 000 €, nous avons soutenu son dossier Fonds Vert où il a obtenu une aide de l'État de 160 000 € qui lui a permis d'équilibrer l'opération qui est en cours d'achèvement. Sans ces 160 000 €, l'opération sur le presbytère ne serait pas sortie. Tout simplement, pour équilibrer ce type d'opération, pour aller très vite, il y a à la fois le coût d'achat du bâtiment, il y a les coûts des travaux et les travaux sont particulièrement élevés sur des immeubles de type patrimonial, surtout quand on veut les res-

pecter, il y a la rémunération des divers prestataires, la rémunération aussi des porteurs du projet puisqu'à un moment donné ils ne peuvent pas faire ça gratuitement et donc à la fin, tous ces frais doivent rentrer dans le prix de vente. Le prix de vente c'est la capacité des gens à acheter ces appartements donc, si le prix des appartements ne correspond pas à la capacité des gens à acheter, vous savez dans un marché immobilier actuellement très compliqué, c'est impossible. Et l'immeuble, je le répète, est un immeuble qui s'abîme particulièrement. Nous avons mené en urgence des travaux pour éviter des infiltrations

au niveau de la toiture puisque nous avons des infiltrations qui descendent jusqu'au rez-de-chaussée de l'immeuble. Il y a urgence aujourd'hui à faire cette cession d'immeuble pour pouvoir lancer le plus rapidement possible le projet de rénovation de l'ancien CCAS, rue du Palais.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** la cession de l'immeuble sis 4 rue du Palais, cadastré AE n° 290, à la SAS SAINT GEORGES PROMOTION (SIREN 448132506) représentée par M. Loïc PUJOL ou toute personne physique ou morale s'y substituant avec l'accord de la ville de Dax, moyennant le prix de 385 000 € FAI, soit 357 143 € net vendeur,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant, qui sera reçu par Maître Jean-Christophe GAYMARD, Notaire à Dax, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Alexis.

Un petit souci avec mon micro, les vôtres fonctionnent.  
Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de question.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Bon tout est bon, merci mes chers collègues.

C'est un immeuble de plus dans le centre ancien de Dax qui va connaître des travaux. Je crois que c'est une étape majeure quand nous voyons ce qu'il se passe au presbytère ou ce qu'il se passe aux anciennes Galeries de Dax. Il y a aujourd'hui un véritable attrait pour faire des opérations de qualité sur le centre-ville et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je passe à la délibération suivante ?

### **Monsieur le Maire**

Oui, tout à fait pour la cession d'un terrain nu rue de Broy de Haut.

## **28 - RUE DE BROY DE HAUT : CESSION TERRAIN NU**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Vous vous souvenez que nous avons fait passer ce dossier dans un conseil municipal précédent où nous avons accepté de vendre ce terrain à un porteur de projet qui avait un projet autour d'une activité de padel (multi-raquettes). Malheureusement, les deux porteurs de projet n'ont pas eu la possibilité ou la capacité de mener leur projet à bien donc ce terrain nous est donc revenu. Finalement, c'est plutôt une bonne nouvelle puisque vous connaissez les Ateliers Nectoux, une entreprise qui produit des comptoirs en étain, une activité qu'ils font dans l'ensemble de la France et à l'international, une entreprise du patrimoine vivant, un

élément caractéristique et important de l'économie daquoise. Les Ateliers Nectoux sont venus nous rencontrer pour voir si nous avons un terrain disponible sur la commune afin qu'ils puissent conserver leur activité qui est actuellement située avenue Joseph de Laurens dans des locaux qui sont de moins en moins adaptés. Sous réserve qu'il n'y ai pas de fouilles archéologiques ou de frais supplémentaires, ils souhaitent acquérir ce terrain rue Broy de Haut pour conserver leur activité sur Dax. Il vous est tout simplement proposé de leur vendre pour pouvoir maintenir cette entreprise du patrimoine vivant.

Je vous rappelle que nous avons 2 entreprises du patrimoine vivant. Nous avons les plumes Castex, situées au Sablar et nous avons les Ateliers Nectoux.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**RETIRER** la délibération n° 9 en date du 21 juillet 2022 approuvant la cession de la partie de la parcelle communale cadastrée AW n° 109, au profit de Messieurs Camille et Laurent BENOIST,

**APPROUVER** la cession de la partie de la parcelle de terrain nu, cadastrée AW n° 109, d'une contenance de 534 m<sup>2</sup>, sise rue de Broy de Haut, à la société ATELIERS NECTOUX-COMPTOIRS EN ÉTAIN (SIREN 389 252 081) représentée par M. Maxime DETHOMAS, moyennant le prix de 222 000 €,

**AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par la SCP GAYMARD TACHOT à Dax, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

J'ai n'ai toujours pas de micro.

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Il y a encore un micro en marche.  
Je suis à la barre sur tout !

*Rires dans la salle.*

Je vous propose de voter cette délibération si vous êtes d'accord, levez la main.  
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

**Voté à l'unanimité.**

Ah, c'est moi qui était responsable ?  
J'étais responsable, c'est un sabotage !

*Rires dans la salle.*

### **Monsieur le Maire**

C'était donc bien toi oui le responsable !  
Bien, nous enchaînons.

Délibération suivante, la 29, pour reprendre la parole maintenant avec le classement dans le domaine public de parcelles à usage de voirie.

## **29 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES A USAGE DE VOIRIE**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Je vais vous épargner la liste de l'ensemble de ces parcelles à usage de voirie qui sont, en fait, actuellement des parcelles qui sont dans le domaine privé communal.

Un certain nombre de voies ont été soit intégrées, suite à des opérations immobilières soit, suite à notre accord avec le conseil départemental pour la réalisation du contournement Est ou un certain nombre de voiries qui étaient anciennement des voiries départementales, avaient été intégrées dans la propriété de la ville.

Il s'agit tout simplement maintenant de les faire passer du domaine privé de la commune au domaine public. Ce qui permettra leur transfert à la Communauté d'Agglomération pour leur gestion et pour leur entretien.

### **Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** le classement dans le domaine public communal des parcelles listées dans le tableau joint en annexe, qui représentent un linéaire de 12 522 mètres,

**PRENDRE ACTE** de la longueur de voirie communale arrêtée à 115 055 mètres.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci Alexis.

Des questions ?

Nous constatons la longueur de la voirie, 115 km, ce n'est pas rien.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.** Merci.

La dernière délibération et non des moindres puisqu'il s'agit de la dénomination de places et rues de la ville.

Alexis ARRAS toujours.

## **30 - DÉNOMINATION PLACES ET RUE**

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Oui, c'est pareil mes chers collègues. C'est une délibération que nous voyons assez régulièrement pour dénommer soit de nouvelles voies, soit pour rendre hommage à certaines personnalités.

La première correspond à une opération qui a été livrée officiellement le 25 novembre dernier, qui est l'opération Celayan réalisée par la Cogedim au quartier des Hauts de Saubagnac.

La proposition que nous faisons, puisque maintenant il faut la validation du conseil municipal, c'est de continuer notre politique de féminisation des noms de rues. Et comme nous sommes situés sur un secteur où la tradition c'est un peu aussi de dénommer des rues avec la thématique de l'aviation, je pense que si vous regardez le quartier de Berre-Saubagnac, il y a plusieurs aviateurs qui ont eu leurs noms de rues. Il s'agit de vous faire la proposition de dénommer un espace au nom de Valérie ANDRÉ, nous ne sommes pas la première commune à l'avoir fait. La particularité, c'est que pour la première fois, nous le faisons pour quelqu'un de vivant puisque Valérie ANDRÉ a 102 ans. C'est une femme médecin militaire, aviatrice, parachutiste. Ça a été la première femme pilote d'hélicoptère, la première femme Générale de l'armée Française, la première femme élevée à la dignité de la Grande Croix de l'Ordre National du Mérite.

Son hélicoptère est conservé actuellement au musée de l'ALAT à Dax. Elle a effectué au cours de sa carrière plusieurs missions en Indochine sous le feu de l'ennemi. Elle a poursuivi ses missions en Algérie et elle a joué surtout un rôle fondamental dans l'intégration des femmes et leur évolution dans l'armée. Il vous est donc proposé pour cette première dénomination de dénommer cette rue : Valérie ANDRÉ.

La deuxième dénomination qui vous est proposée ce soir, c'est la place de la Chalosse et de la renommer place du Colonel Arnaud BELTRAME. Pourquoi la place de la Chalosse ? Tout simplement parce que c'est la place où se situe depuis 1969, la gendarmerie de Dax. Nous avons pensé que c'était un endroit assez symbolique pour rendre hommage à Arnaud BELTRAME. Je pense qu'on peut rappeler son parcours qui est un parcours exemplaire. D'abord peut-être parce que lui est arrivé à la fin, son sacrifice pour sauver un otage en 2018, qui est au fond la fin d'un parcours où dans toutes les étapes de sa vie, il a à la fois démontré un sens du devoir et un sens de l'exemplarité et du courage qui a toujours été sans faille. Il a eu une scolarité brillante, il a été major de promotion. Il a effectué à plusieurs reprises des missions périlleuses notamment une en Irak pour essayer de sauver la vie d'un ressortissant qui était menacé par un groupe terroriste et malheureusement, la dernière mission n'aura pas été autant couronnée de succès que les précédentes. Pour son sacrifice pour la nation, il vous est proposé de rendre hommage au Colonel Arnaud BELTRAME.

La troisième délibération qui vous est proposée ce soir, c'est sur le square du Béarn qui se situe au niveau du cimetière Saint Pierre. Vous savez que cette année, nous sommes toujours dans les 80 ans des hommages à la libération du territoire national et il se trouve que nous avons eu à Dax une figure qui s'appelle Joseph de GOISLARD de MONSABERT qui a été Général, un militaire qui s'est le plus impliqué et le plus fait remarquer pendant la seconde guerre mondiale dans l'armée française. Il est malheureusement l'un des moins connus malgré tout, né à Libourne en 1887 et décédé à Dax en 1981 et nous n'avions jamais rendu hommage à cet homme alors que plusieurs communes en France, dont Libourne, l'avaient fait. Il a été soldat engagé dès la première guerre mondiale, il a obtenu à cette occasion la Légion d'Honneur avec sept citations pendant la première guerre mondiale puis il a poursuivi son parcours. Il a été par la suite, pendant la seconde guerre mondiale déchu par Vichy. Il a continué à organiser l'armée en Afrique du Nord et il est surtout connu à partir de 1943 pour avoir participé à conduire le corps expéditionnaire en Afrique aux côtés du Général JUIN. Il participera notamment à des opérations décisives pour la libération de l'Italie. Il s'illustrera aussi dans la libération de Marseille où alors qu'ils étaient moins bien armés et moins bien nombreux que l'ennemi, il obtiendra sur un coup de bluff la libération de Marseille. Il y a une célèbre photo où on le voit descendre sur la Canebière avec Gaston DEFFERRE. Il continuera donc son parcours dans la première armée du Maréchal DELATTRE de TASSIGNY et participera à la bataille des Vosges, au passage du Rhin, à la prise de Stuttgart et à la conquête de l'Allemagne jusqu'au Danube. Il restera par la suite un soutien du Général de GAULLE puisqu'il se fera élire sous l'étiquette RPF, député du département voisin, des Basses Pyrénées de 1951 à 1955. Donc pour ce soldat exemplaire de la seconde guerre mondiale qui est décédé sur notre commune, il vous est proposé de rebaptiser le square du Béarn, le square Joseph GOISLARD de MONSABERT.

La dernière dénomination de ce soir... Tout le monde aura remarqué mon tee-shirt de ce soir ! Parce que j'ai une admiration particulière pour Valérie GISCARD d'ESTAING dont cette année ce sont les 50 ans de son élection à la présidence de la République. En ces temps un peu troubles, peut-être qu'évoquer deux mots sur Valérie GISCARD d'ESTAING ramènerait peut-être la raison et ce qui était à une certaine époque la qualité d'un homme d'État quand certains n'en n'ont pas du tout les qualités mais l'ambition.

Certains, de Valérie GISCARD d'ESTAING, en retiendront le nom à particule, peut-être l'idée d'un homme hautain, d'un technocrate, de quelqu'un loin de la réalité. Des préjugés probablement liés à son échec de 1981 mais Valérie GISCARD d'ESTAING, c'était d'abord un homme courageux.

D'abord le lycéen qui était messenger pendant la résistance puis en 1944, le jeune homme de 18 ans, de bonne famille qui aurait pu rester tranquillement chez lui mais qui a préféré convaincre son père de pouvoir s'engager dans la première armée Française. Il combatta lui aussi à la libération du territoire national et ira jusqu'en Allemagne. Le Caporal GISCARD sera décoré de la Croix de Guerre. Mais le courage, Valérie GISCARD d'ESTAING l'avait aussi en politique avec des réformes emblématiques. Je pense à l'interruption volontaire de grossesse, au

divorce par consentement mutuel qui ont heurté les franges les plus conservatrices de son électorat. Il fera aussi voter la majorité à 18 ans, mesure dont il savait qu'elle lui serait défavorable électoralement et qui, probablement, jouera beaucoup dans son échec du 10 mai 1981. Mais Valérie GISCARD d'ESTAING avait ce sentiment que ce qui devait passer avant les postures électorales ou les postures de court terme, c'était l'intérêt du pays et l'intérêt des Français. Valérie GISCARD d'ESTAING c'est donc un parcours politique exceptionnel, plus jeune ministre de l'économie et des finances nommé par le Général de GAULLE, plus jeune Président de la République. Je vous épargnerai la liste des 402 mesures ou réformes qui ont changé la France en 7 ans mais je voudrais quand même vous en citer quelques unes qui m'apparaissent aujourd'hui essentielles. La possibilité pour l'opposition de saisir le Conseil Constitutionnel pour contrôler la constitutionnalité des décisions prises par le gouvernement ou par le Parlement ; la création de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités locales ; des mesures en faveur de la condition féminine ; la création de l'allocation de parent isolé ; l'allongement du congé maternité à 16 semaines ; l'interdiction de licenciement ou refus d'embauche d'une femme enceinte ; l'extension de la couverture des risques maladie pour les femmes devenues veuves ou divorcées ; la généralisation de la Sécurité Sociale ; la création de l'Aide Personnalisée au Logement.

C'est aussi une situation de la France qui était économiquement enviable aujourd'hui puisqu'en 1981, malgré la crise, la France est le troisième exportateur mondial devant le Japon et a un des taux de chômage les moins importants de l'Europe.

Je pourrais continuer encore longtemps... Ce sont toutes ces mesures qui ont donné à la France, à la fois une économie forte et un visage moderne.

Mais je voudrais aussi parler de ce qu'il a été pour notre département et pour notre ville. Cela a été aussi le lancement des premières mesures pour protéger le littoral, le financement de l'hôtel Miradour, la décision de la construction du centre hospitalier de Dax, le plan Grand Sud-Ouest qui a permis la mise à deux voies de l'axe Mont de Marsan / Saint Geours de Maremne dont aujourd'hui, nous mesurons toute l'importance. Cela a été l'installation de Sony à Pontonx. Alors aujourd'hui, pour le cinquantième anniversaire de l'élection de Valérie GISCARD d'ESTAING, pour tout ce qu'il a fait pour la France, pour cette promesse qui était de faire une France forte dans une Europe unie, d'une France qui rayonne dans le monde, qui soit un modèle de démocratie, nous avons souhaité lui rendre hommage en dénommant l'esplanade devant la gare de Dax, Esplanade Valérie GISCARD d'ESTAING.

### **Il est donc demandé ce soir au conseil municipal de bien vouloir**

**APPROUVER** les dénominations des rues et places suivantes :

- la rue intérieure de l'ensemble immobilier CELAYAN COGEDIM situé à proximité de la rue du Grand BIAOU : "rue Valérie ANDRÉ"
- le parvis de la Gare : "Esplanade Valéry GISCARD D'ESTAING"
- la place de la Chalosse : "Place du Colonel BELTRAME"
- le square du Béarn : "Square du Général Joseph GOISLARD de MONSABERT"

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour cette présentation.

Y a-t-il des questions sur ces dénominations ?

### **Monsieur STETIN**

Oui, je voulais juste poser une question et même deux.

En fait, la seule chose qui me dérange un peu, pourquoi renommer les deux places ? Est-ce qu'il va y avoir, peut-être, de nouvelles rues ou autres qui vont émerger ?

Donc les noms que vous avez cités effectivement, ce sont des personnalités hyper intéressantes et héroïques. Maintenant pourquoi devoir renommer les places ? Pourquoi ce choix-là ? Alors le choix, vous nous l'avez expliqué un petit peu par rapport à la gendarmerie mais pourquoi la place du Béarn, par exemple, vous avez décidé de la renommer ?

### **Monsieur ARRAS**

Parce que la question qui se pose à chaque fois que l'on fait une dénomination de rue, c'est d'ailleurs d'abord d'avoir des espaces disponibles. Des espaces disponibles, nous ne savons pas à quel moment nous en aurons, c'est très aléatoire.

Ensuite, les lieux que vous avez cités sont des lieux bien placés, emblématiques et je pense que pour les deux personnalités qui sont en question que vous ne mettez pas en question mais qui sont sur la table, qui sont proposées, je crois que ce sont des personnalités très importantes qui méritaient un lieu qui soit suffisamment important, qui soit suffisamment bien placé pour montrer la valeur de l'hommage de la commune de Dax.

Un des autres points qui s'est posé à nous, c'est que cela pose aussi le moins de difficultés possibles à nos compatriotes. Le fait de renommer les espaces publics n'est pas fait qu'à Dax, nous essayons de l'éviter généralement d'ailleurs, mais ça peut poser des difficultés aux gens qui y habitent. Or, il se trouve que, l'avantage, personne n'habitait square du Béarn, en tous cas ceux qui y habitent n'ont pas de problèmes de changement d'adresse, voilà... Et honnêtement, il ne nous apparaissait pas que square du Béarn ce soit une dénomination à caractère local, qu'il soit un lieu-dit propre à la commune ou tellement important qu'il était inenvisageable de changer. Nous ne changerons pas des noms de rues décidés par exemple dans le mandat précédent parce que nous aurions fait un choix différent. À un moment donné, nous respectons la personnalité choisie mais quand il y a des dénominations, qui au fond, n'ont pas véritablement un sens pour la ville de Dax ou qui ne rendent pas hommage à une personnalité, je crois qu'on peut se permettre de se dire que nous mettons le nom d'une personnalité qui le mérite et je crois qu'à la fois Arnaud BELTRAME, méritait devant la gendarmerie parce que c'est un endroit symbolique de Dax. Et je crois que Joseph GOISLARD de MONSABERT, au fond, pour son engagement pour la France méritait bien plus que le square du Béarn.

### **Monsieur le Maire**

Pas d'autres questions ? Nous allons passer au vote.  
Ah si, Monsieur LOUMÉ pardon.

### **Monsieur Yves LOUMÉ**

Encore une fois, c'est une précision sans polémique. Parce que vous l'avez rappelé, ce sont des personnes qui méritent des hommages appuyés et le respect de tout le monde. Sauf que la place de la Chalosse, c'est quand même l'identité chalossaise de la ville de Dax, moi j'ai peur que les gens continuent de dire place de la Chalosse et en précisant que la gendarmerie ne va rester là longtemps, si je suis bien renseigné, elle part à Narrosse.

### **Monsieur Alexis ARRAS**

Je dirais que la gendarmerie sera restée à cet endroit-là pendant 50 ans donc en terme de bâtiment, le bâtiment en lui-même, nous dirons toujours l'ancienne gendarmerie elle aussi. Après sur les lieux, je pense qu'à un moment donné, naturellement les gens feront l'appropriation. Mais honnêtement, pour quelqu'un comme Arnaud BELTRAME, je me répète, je pense que nous ne pouvons pas nous contenter d'une petite rue ou d'une petite impasse parce que c'était presque insultant. Je pense qu'il valait mieux trouver un lieu symbolique et honnêtement, nous avons fait le tour de la ville de Dax. Alors si vous voulez me faire des propositions quand, ultérieurement, nous aurons des propositions de dénominations, je suis preneur. Je peux vous dire que parfois, nous nous arrachons les cheveux pour trouver le lieu qui provoque le moins de désagréments aux habitants et qui soit le plus adapté à la dénomination que nous proposons.

J'ai eu l'occasion, en début de mandat, de faire une renumérotation de rues, je peux vous dire que je ne le referai plus jamais...

**Monsieur le Maire**

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Voté à l'unanimité.**

Je vous remercie, nous avons épuisé l'ordre du jour de ce conseil municipal.  
La séance est levée et je vous souhaite une bonne soirée.

Fin de séance 20h36.

**Secrétaire de séance,  
Alexis ARRAS.**



**Le Maire,**



**Julien DUBOIS.**

